

**Procès-verbal de la réunion du CTS  
INRAP Direction interrégionale Centre Ile-de-France  
Mardi 6 août 2013**

**Lieu de la Réunion :** La Courneuve (93)

**Pour la parité syndicale :**

|   |          |
|---|----------|
| Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture), Titulaire | Présente |
| Sylvie SERRE (SNAC FSU), Titulaire            | Présente |
| Gaëlle ROBERT (SNAC FSU), Titulaire           | Présente |
| Thomas MAZIERE (CNT), Titulaire               | Présent  |
| Patrice WUSCHER (CGT Culture), Suppléant      | Absent   |
| Cécile MONCHABLON (CGT Culture), Suppléante   | Présente |
| Pierre BROUTIN (SNAC FSU), Suppléant          | Absent   |
| Edith RIVOIRE (SNAC FSU), Suppléante          | Absente  |
| Alexandre FONTAINE (CNT), Suppléant           | Absent   |

**Pour la parité administrative :**

|                  |         |
|------------------|---------|
| Luc LEVI ALVARES | Présent |
| Gilles MARTIN    | Absent  |

## **Ordre du jour**

|       |  |    |
|-------|--|----|
| I.    | Approbation de l'ordre du jour.....  | 3  |
| II.   | Approbation du PV du CTS du 29 mars 2013 .....                             | 3  |
| III.  | Suivi des décisions .....  | 3  |
| IV.   | Modes opératoires et relations fonctionnelles au sein de la DIR CIF .....  | 10 |
| V.    | Point sur l'étude de relocalisation des CRA IDF .....                      | 16 |
| VI.   | Point sur la concurrence .....   | 22 |
| VII.  | Point sur le budget rectificatif n° 1.....                                 | 28 |
| VIII. | Point sur les jours PAS 2013.....  | 32 |
| IX.   | Point sur les rapports en retard et modalités d'allocation de moyens ..... | 33 |
| X.    | Plan de charge .....   | 37 |
| XI.   | Point sur les UDS .....  | 39 |
| XII.  | Divers .....   | 42 |

*La séance est déclarée ouverte, le CTS pouvant valablement délibérer.*

*Pour la parité syndicale, Gaëlle ROBERT (SNAC FSU) est désignée secrétaire adjointe de séance.*

## **I. Approbation de l'ordre du jour**

Sylvie SERRE (SNAC FSU) signale qu'un point sur les conventions avait été inscrit dans la première proposition d'ordre du jour. Les conventions n'étant pas encore prêtes, ce point a finalement été retiré.

Luc LEVI ALVARES propose d'évoquer succinctement ce sujet dans le suivi des points. Un bilan plus exhaustif sera fait lors d'un prochain CTS.

## **II. Approbation du PV du CTS du 29 mars 2013**

Sylvie SERRE (SNAC FSU) indique qu'une incompréhension avec M. Martin a occasionné un retard dans la validation du procès-verbal du 29 mars 2013. Les corrections de la CGT et quelques modifications demandées par la SNAC FSU ont été intégrées, mais la relecture finale du compte rendu n'a pas encore été faite. Sylvie SERRE (SNAC FSU) demande donc que l'approbation du procès-verbal soit reportée.

*Les membres acceptent de différer l'approbation du procès-verbal du 29 mars 2013 au prochain CTS.*

## **III. Suivi des décisions**

### **1. Centre de Saint-Cyr-en-Val**

#### **a) Accès à la douche**

Luc LEVI ALVARES annonce que la Direction a demandé l'inscription des travaux d'accès à la douche au budget de 2014, ajoutant qu'il s'agit d'un aménagement prioritaire. La future notification du budget d'investissement du BR1 permettra d'ailleurs peut-être de réaliser des travaux dès cette année.

#### **b) Étanchéité de la toiture**

Luc LEVI ALVARES indique qu'aucune étude n'a été effectuée pour l'instant. Il faudra voir avec le GMC quelle est l'origine du problème et quelles solutions sont envisageables.

#### **c) Maison du gardien**

Luc LEVI ALVARES considère que cette maison offrirait certes un espace significatif, mais elle est actuellement remplie de matériel personnel appartenant à des agents de l'Inrap. En outre, les besoins de locaux n'étant pas flagrants à Saint-Cyr, l'aménagement de cette maison n'est pas considéré comme prioritaire, d'autant que la transformation en bureaux collectifs

nécessiterait des travaux significatifs et coûteux (création de deux issues, mise en conformité de l'escalier, etc.).

Sylvie SERRE (SNAC FSU) souhaite savoir si les aménagements de l'électricité, du chauffage, des volets, etc., seront bien effectués.

Luc LEVI ALVARES confirme que plusieurs travaux sont prévus à Saint-Cyr. Le remplacement des volets installés dans deux bureaux est inscrit au budget. Toutefois, dans la mesure où ce site est correctement gardé, l'installation de nouveaux volets est moins prioritaire que dans d'autres centres, où ils servent à la fois de protection contre le soleil et contre les tentatives d'effraction.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) rapporte que les agents ont reçu pour consigne de fermer les volets chaque soir et de les ouvrir chaque matin, ce qui pose problème lorsqu'ils sont défectueux. Si Saint-Cyr n'est pas prioritaire, la solution serait tout simplement de laisser les volets ouverts pour l'instant.

Luc LEVI ALVARES prend note de cette remarque, ajoutant qu'il fera le point sur ces consignes avec la société de gardiennage. A ce titre, une solution efficace et économique pour se protéger du soleil pourrait être d'installer des films de protection sur les fenêtres. Etant donné que cela ne nécessite pas d'investissement lourd, un petit budget sera débloqué pour l'achat de films protecteurs.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) attire l'attention sur le fait qu'il existe également une grosse déperdition d'énergie en hiver.

## **2. Centre de Tours**

### **a) Ventilation**

Luc LEVI ALVARES indique que les crédits pour la ventilation ont été débloqués. Laurent Lang, qui assure la fonction de GMC, se chargera de cette opération, en relation avec Jean-Luc Lombardo.

### **b) Etude informatique**

Luc LEVI ALVARES indique qu'il n'existe pas de problème majeur dans le domaine informatique. Toutefois, l'opérateur en charge de l'accès internet rencontre actuellement des difficultés dans tout le pays. Un point a été fait récemment, qui a montré que la fréquence des incidents semble se réduire. La société TRSB a été sollicitée, ce qui a permis de résoudre quelques problèmes. Au-delà du problème d'accès internet chez le fournisseur, il semble que la mauvaise ventilation du local de serveurs contribue également à un certain nombre de dysfonctionnements. Pour résoudre ces difficultés, il faut analyser précisément l'origine des pannes. D'après les analyses effectuées à distance par la DSI, l'installation de Tours ne présente pas de défaut, à l'exception des problèmes d'accès à internet. Luc LEVI ALVARES invite tous les agents à bien noter les circonstances de chaque panne (problème d'accès, nombre de personnes connectées, chaleur, etc.). Ce sont ces éléments de contexte qui

permettront aux prestataires et à la DSI d'affiner leur analyse. En parallèle, la DSI suit de près la qualité de la prestation du fournisseur d'accès internet.

### c) Protections solaires

Luc LEVI ALVARES annonce que l'achat de volets a été budgété. En outre, l'installation de films de protection dans un ou deux bureaux à l'étage sera testée.

### d) VMC

Sylvie SERRE (SNAC FSU) souhaite savoir si le problème de la VMC a été pris en compte.

Luc LEVI ALVARES ne le sait pas. Il indique qu'il se renseignera sur la nature exacte du problème.

## 3. Primes

Luc LEVI ALVARES indique que trois centres archéologiques ont été informatisés pour améliorer le traitement des primes, le dernier étant celui de La Courneuve. En revanche, en région Centre, l'informatisation n'était pas encore faite au mois de juin.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) demande qui est chargé de la gestion des primes.

Luc LEVI ALVARES répond que c'est l'AST qui s'en charge. L'objectif est de fournir à la gestionnaire régionale les fichiers mis à jour en temps réel, c'est-à-dire avec moins d'un mois de retard. Pour les spécialistes, la situation est un peu particulière dans la mesure où ils ne peuvent toucher leur prime qu'après avoir remis leur rapport. C'est problématique lorsqu'ils oublient de remettre leur formulaire car l'AST ne peut pas le faire à leur place.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) signale que, dans les anciennes instructions, la consigne était que les agents n'avaient pas à remplir les demandes. Ils ont donc fort naturellement continué à appliquer ce principe. C'est ce qui explique les problèmes récurrents en région CIF.

Luc LEVI ALVARES confirme que la seule chose qui est demandée aux spécialistes est d'indiquer qu'ils ont remis le rapport, en précisant le numéro d'opération s'ils le connaissent. Il est vrai que l'instruction nationale n'est pas très claire sur ce point.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) propose qu'une note collective soit envoyée pour clarifier cette procédure.

Luc LEVI ALVARES prévoit d'envoyer une note explicative une fois que l'informatisation des CRA sera terminée. Le problème se pose également pour les primes des RO, qui ne peuvent être déclenchées qu'une fois que le cumul mensuel de 20 jours a été atteint. Si le RO a effectué trois ou quatre autres missions entre-temps, il est impossible de tous les passer en revue pour vérifier s'ils ont bien effectué 20 jours.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) rappelle que, d'après l'instruction, c'est l'AST qui doit faire savoir, au début de l'opération, que celle-ci donnera lieu à une prime. Normalement, cette alerte devrait être fournie au gestionnaire RH qui procède à la validation.

Luc LEVI ALVARES précise que les gestionnaires, qui gèrent simultanément une quinzaine d'opérations chacun, ne peuvent pas matériellement contrôler chaque mois tous les agents – RO ou spécialistes – qui sont susceptibles de toucher une prime. C'est au RO d'indiquer à sa gestionnaire qu'il a atteint les 20 jours. Bien entendu, lorsque l'opération est achevée, les gestionnaires font le bilan et vérifient que les primes sont à jour. Par conséquent, personne ne risque d'être oublié, mais cela peut prendre du retard si le RO ou le spécialiste ne se manifestent pas. Quoi qu'il en soit, au début du mois de juillet, les primes étaient à jour, à un mois près. Luc LEVI ALVARES annonce qu'il rédigera une nouvelle note au début de l'année prochaine pour rappeler un certain nombre de règles de bon sens et clarifier la procédure. Cela semble d'autant plus nécessaire que la note nationale semble quelque peu confuse et difficile à appliquer.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) maintient que ce n'est pas aux agents de se déclarer. Les agents ne sont pas tous au courant de la procédure, d'autant que les règles ont été modifiées. Elle propose que la future note explicative soit présentée au CTS avant d'être diffusée.

Luc LEVI ALVARES n'y voit pas d'inconvénient.

#### **4. Bilan annuel des conventions de partenariat**

##### **a) Bourges**

Luc LEVI ALVARES indique qu'aucune suite ne semble avoir été donnée après les premiers contacts pour Bourges Plus en 2011. A ce titre, il signale qu'il s'occupera de près de Bourges au cours du deuxième semestre. Il semble en effet possible de créer des partenariats dans cette ville, même si la situation invite encore à la prudence pour l'instant.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) rappelle que le Conseil Général du Cher pourrait également offrir des opportunités intéressantes.

##### **b) Chartres**

Luc LEVI ALVARES rapporte que la relation avec Chartres n'est toujours pas très favorable, même s'il semble que l'Inrap puisse être bénéficiaire d'une fouille qui avait été lancée par le service d'archéologie de la ville. Malgré les questions déontologiques qui risquent de se poser, l'Inrap pourrait tout de même proposer à la ville de Chartres une association qui permettrait de renouer des contacts plus positifs.

##### **c) Conseil Général de l'Indre**

Luc LEVI ALVARES indique que ce dossier n'est pas prioritaire, les développements à Châteauroux étant très peu nombreux.

##### **d) Indre-et-Loire**

Luc LEVI ALVARES indique qu'une réunion avec le responsable du service s'est tenue le 12 juin, ce qui a permis de renouveler tacitement la convention. Pour l'instant, le blocage réside dans la politique tarifaire de l'Inrap. Luc LEVI ALVARES annonce que, dans le cadre

des groupes de travail nationaux, il a demandé à ce que l'Inrap puisse appliquer une tarification préférentielle aux opérateurs publics qui ont signé une convention scientifique. Il convient également de clarifier la question de l'exonération de la TVA sur ces prestations, qui représenterait une réduction potentielle de 20 % sur les coûts.

Luc LEVI ALVARES ajoute que l'autre problème avec l'Indre-et-Loire concerne l'accès au cadastre numérisé. Apparemment, il existe un blocage à cause des relations problématiques entre le service informatique du Conseil Général d'Indre-et-Loire et la DST de l'Inrap.

*e) Conseil Général du Loir-et-Cher*

Luc LEVI ALVARES indique qu'il ne s'est pas encore occupé de ce dossier. Même s'il n'y a pas d'activité archéologique, un partenariat est sans doute possible, d'autant que le Conseil Général subventionne des aménageurs importants.

*f) Orléans*

Luc LEVI ALVARES indique qu'après le refus de la ville de signer la convention en avril 2012, l'Inrap a jugé utile de faire ses preuves au travers de l'exposition qui est en cours de préparation, ce qui pourrait permettre de renouer des contacts positifs avec la municipalité.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) estime que la politique tarifaire est très certainement la cause de ce blocage.

Luc LEVI ALVARES précise que le refus de signer la convention est la conséquence de désaccords entre élus du Conseil Municipal. Certes, le problème vient peut-être aussi de la tarification, mais ce n'est pas la raison officielle qui a été avancée.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) souligne que le développement d'un partenariat scientifique avec Orléans permettrait de fournir plus de travail notamment aux agents céramologues antiquisants de l'Inrap, qui veulent pouvoir continuer à travailler sur leur territoire de recherche.

*g) SDA Loiret*

Luc LEVI ALVARES rapporte que la rencontre avec le responsable du service d'archéologie et le directeur de l'aménagement s'est bien déroulée. Là aussi, la problématique de la tarification est un élément très important. Il est d'ailleurs envisagé de constituer des groupements pour les fouilles dans le Val d'Oise et dans le Loiret. En effet, un maire, un président de Conseil Général ou un président de Conseil Régional peuvent obtenir de leur assemblée délibérante des délégations de compétences pour des objets très précisément définis par le Code Général des Collectivités Territoriales. C'est ce qu'a fait le Conseil Général d'Indre-et-Loire pour ses marchés publics, où les groupements de travaux peuvent être signés immédiatement par le président. En revanche, en Loiret et dans le Val d'Oise, où le président ne jouit pas de cette délégation, c'est la commission permanente qui est compétente, ce qui entraîne des délais d'environ trois mois pour finaliser et faire approuver chaque délibération. Ces échéances étant beaucoup trop longues pour les appels d'offres de

fouilles, **Luc LEVI ALVARES** indique qu'il a invité le Val d'Oise et le Loiret à profiter, dès la future mandature qui commencera l'année prochaine, de la possibilité de donner des délégations à leurs présidents respectifs pour accélérer les délais.

*h) Seine-Saint-Denis*

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** s'enquiert de l'état de cette convention, rappelant que l'échéance du renouvellement est passée depuis un an déjà.

**Luc LEVI ALVARES** confirme que ce dossier fait partie de ses priorités de la rentrée.

*i) Seine-et-Marne*

**Luc LEVI ALVARES** indique qu'une rencontre est planifiée en septembre prochain. Apparemment, le service d'archéologie essaie de s'accaparer les missions de l'Inrap sur la zone des carrières. Malgré tout, le chef de service semble plutôt disposé à mettre en place un partenariat scientifique concret sur ces opérations.

*j) Région Centre*

**Luc LEVI ALVARES** signale qu'il est preneur de tout contact dans cette région, d'autant que, traditionnellement, les Conseils Régionaux ne s'occupent pas directement d'archéologie. Ce sont toutefois des collectivités intéressantes dans la mesure où elles subventionnent l'Inrap.

*k) Hauts-de-Seine, Yvelines, Val-de-Marne, Saint-Denis*

**Luc LEVI ALVARES** indique que la situation est très compliquée, l'Inrap ayant peu de contacts scientifiques avec les équipes locales. Malgré des relations cordiales, il n'y a pas encore eu de volonté de créer un partenariat scientifique jusqu'à présent.

*l) Paris*

**Luc LEVI ALVARES** explique que l'Inrap a décidé de ne pas interférer pour l'instant.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** signale que la ville semble avoir une volonté d'expansion et de redéploiement des fouilles, ce qui l'a d'ailleurs conduite à débaucher un agent de l'Inrap. Il est important de suivre ce dossier de près, surtout si la ville de Paris commence à récupérer toutes les fouilles.

**Thomas MAZIERE (CNT)** ajoute que les responsables de la municipalité ont été reçus par l'Inrap pour étudier les termes d'une éventuelle convention.

**Luc LEVI ALVARES** n'a pas connaissance d'un tel rendez-vous. Néanmoins, il confirme que l'Inrap a été consulté par le Sénat pour réaliser un diagnostic ou un suivi de travaux à l'occasion de plantations prévues dans le Jardin du Luxembourg. En revanche, la ville de Paris n'a pas affiché de volonté de se rapprocher de l'Inrap.



*m) Val d'Oise*

Luc LEVI ALVARES indique qu'après une première réunion très productive, il a été convenu de se revoir au mois d'octobre, notamment pour évoquer la possibilité de systématiser des groupements.

**5. Relation SRA Ile-de-France/CIF**

Luc LEVI ALVARES indique qu'il ne s'est rien passé depuis le mois de juin. Au mois de septembre, Pierre Vallat organisera une réunion avec les prescripteurs et les AST sur une thématique technique. Cette réunion permettra d'étudier la chaîne de traitement de l'opération avec le SRA.

Par ailleurs, Luc LEVI ALVARES indique qu'il essaiera de prendre rendez-vous, à partir du mois de septembre, avec la nouvelle Directrice Régionale de l'Action Culturelle qui a été nommée il y a un mois et demi.

Thomas MAZIERE (CNT) rapporte que les néo, après avoir essayé d'aboutir à un protocole avec le SRA, redoutent que cela ne conduise en réalité à une modélisation trop rigide qui ne permette pas de s'adapter aux réalités du terrain.

Luc LEVI ALVARES précise que l'objectif de ces réunions est de tenter de trouver un consensus sur un mode opératoire. Cependant, comme dans tout domaine scientifique, il est clair que la réalité du terrain imposera des adaptations. Il faudra effectivement rappeler que l'objectif n'est pas de rédiger des bibles, mais de réfléchir ensemble sur les procédures les plus efficaces permettant de mettre fin aux parcours hiératiques qui ont été constatés.

Thomas MAZIERE (CNT) attire l'attention sur le fait que ces parcours ont parfois permis de faire d'autres découvertes. D'où l'importance de ne pas adopter un protocole trop rigide.

Luc LEVI ALVARES souligne que ces protocoles devraient justement permettre de mettre fin aux interventions intempestives du SRA, que beaucoup déplorent. Il est indispensable d'améliorer la qualité du dialogue scientifique et d'harmoniser les pratiques pour mettre fin à l'arbitraire. Dans le même temps, il est évident que les orientations qui seront adoptées devront être conformes aux réalités du terrain. L'objectif est d'instaurer un véritable dialogue scientifique entre l'Inrap et le SRA.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) tient malgré tout à mettre en garde sur la mauvaise foi du SRA qui a pu être constatée lors de la réunion.

Luc LEVI ALVARES en prend acte. Le SRA, qui n'a plus de compétence forte en néolithique, avait besoin de l'Inrap pour adapter ses préconisations techniques et scientifiques à la réalité du terrain. L'Inrap doit pouvoir apporter cette aide, tout en faisant effectivement passer ses messages.

Thomas MAZIERE (CNT) ne conteste pas l'importance de nouer un dialogue scientifique. Toutefois, il prévient que les discussions actuelles sont tellement cadrées que cela revient à créer des RO contremaîtres.

**Luc LEVI ALVARES** reconnaît que ce n'est pas souhaitable. Dans le même temps, les RO ont souvent rencontré des difficultés car ils étaient seuls face au SRA. Pour que l'apport scientifique des RO soit mieux pris en considération, il faut que le dialogue se déroule à une autre échelle, c'est-à-dire entre l'ensemble des RO de l'Ile-de-France et le SRA. Cela permettra non seulement de constituer un front collectif par rapport au SRA, mais aussi de clarifier les pratiques de l'Inrap en interne.

**Thomas MAZIERE (CNT)** évoque le cas de la fouille paléolithique de Melun, où le SRA a finalement retenu l'offre d'une entreprise qui propose un nombre de jours largement insuffisant pour réaliser les travaux demandés. Le RO a d'ailleurs pointé du doigt le fait que cette fouille serait impossible à effectuer avec si peu de moyens. C'est sur ce genre de problématique que les RO attendent des actions.

**Luc LEVI ALVARES** confirme que l'Inrap a soumis un PSI avec le nombre minimum de jours, mais la concurrence a proposé une offre encore plus basse. Face à cette situation, le RO peut tout à fait dénoncer le manque de moyens. En revanche, l'Inrap en tant qu'institution ne peut pas le faire, surtout pendant la phase concurrentielle. La seule solution est de critiquer le résultat scientifique, une fois que la fouille est terminée.

**Thomas MAZIERE (CNT)** estime que l'Inrap pourrait au moins prévenir le SRA.

**Luc LEVI ALVARES** répond que, dans le cadre des réunions périodiques avec le SRA, l'Inrap n'hésite pas à faire part de son étonnement devant la validation de PSI qui comportent des moyens jugés insuffisants.

**Gaëlle ROBERT (SNAC FSU)** évoque les Séminaires Archéologiques de la Région Centre (SARC) qui constituent une bonne façon de nouer un dialogue scientifique avec le SRA, sans pour autant formater les méthodologies.

**Luc LEVI ALVARES** confirme que ces séminaires sont très intéressants. En Ile-de-France, il existe d'ailleurs des journées régionales qui permettent d'instaurer une dynamique de dialogue scientifique. Normalement, le SRA devrait jouer ce rôle d'animateur scientifique au niveau des régions. Malheureusement, sans faire de procès d'intention au SRA, force est de constater que ce n'est pas le cas.

*La séance est suspendue de 11 heures 15 à 11 heures 25.*

#### **IV. Modes opératoires et relations fonctionnelles au sein de la DIR CIF**

**Luc LEVI ALVARES** signale que le premier tableau présente les différents postes et leurs caractéristiques principales. Deux commentaires peuvent être faits.

- D'une part, il existe forcément des divergences entre le profil de poste et la réalité quotidienne des missions assurées par les agents. Certains écarts sont liés à la conjoncture ; d'autres sont la conséquence d'urgences ou d'impondérables ; enfin, certaines divergences proviennent de la personnalité des agents et de leur mode de relation avec leur environnement, en particulier chez les deux ATR et les AST.

- D'autre part, même si ces adaptations par rapport aux profils des postes sont nécessaires, il faut veiller à ce qu'elles ne deviennent pas des divergences et qu'elles ne viennent pas en contradiction avec les missions assurées par d'autres personnes.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) rappelle que la SNAC FSU a déjà attiré l'attention de l'ancienne directrice interrégionale sur la place de l'administrateur. En effet, la directrice administrative a récupéré des fonctions qui étaient auparavant dévolues à l'administrateur régional. Cette situation est d'ailleurs flagrante en Ile-de-France puisque la même personne occupe les deux postes, ce qui entraîne une confusion avec l'activité d'administrateur régional telle qu'elle se pratique habituellement, notamment en région Centre. Par exemple, la directrice administrative doit « *aider au pilotage de l'activité de la Direction en planifiant les opérations archéologiques et en optimisant leur gestion et l'allocation de leurs moyens* » : pourtant, son rôle est plutôt de superviser, alors que l'aide au pilotage se fait normalement au niveau des administrateurs.

Luc LEVI ALVARES précise que, dans les profils de postes, l'aide au pilotage est bien distincte, ce qui est d'ailleurs volontaire. L'administrateur régional participe au pilotage, mais il ne s'en charge pas à proprement parler. En CIF, la décision a été prise de centrer la planification des opérations au niveau de la directrice administrative, et non pas au niveau des administrateurs.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) maintient que, de fait, une partie de la planification n'est pas assurée par la directrice administrative actuelle puisqu'un certain nombre de tâches sont du ressort de l'administratrice. Par exemple, l'établissement des projets scientifiques d'intervention, les budgets de diagnostic et les fouilles sur le territoire de CRA se font en relation avec l'administratrice.

Luc LEVI ALVARES souligne qu'un AST ne signe pas les projets scientifiques ni les budgets, même s'il contribue à leur élaboration. A chaque fois, un travail itératif a lieu entre l'AST (voire le RO), l'administrateur et la directrice administrative. Pour les parties techniques, l'ATR est également sollicité en cas de défaut. La proposition finale, pilotée par la directrice administrative, est donc bien portée par l'ensemble de la Direction interrégionale. De son côté, la directrice administrative actuelle occupe effectivement deux fonctions, puisqu'elle est à la fois directrice administrative et administratrice de la région Ile-de-France. Même si cela peut prêter à confusion, il s'agit bien de deux fonctions distinctes.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) signale qu'avant l'arbitrage final, l'optimisation des moyens se fait en grande partie au niveau des régions. Par exemple, la planification des opérations est beaucoup plus facile à gérer si c'est l'administrateur qui s'en occupe. De son côté, l'AST peut monter une partie du projet, mais il n'a pas la main sur la programmation. Dans les faits, c'est bien l'administrateur qui commence à étudier et à analyser le dossier, et non pas le gestionnaire de conventions.

Luc LEVI ALVARES ne partage pas tout à fait cette analyse, ajoutant que les gestionnaires de conventions vont beaucoup plus loin que les administrateurs dans l'analyse des DCE. Il est très important de ne pas galvauder le rôle de coordination de l'administrateur, qui est central :

c'est bien lui qui coordonne l'analyse des DCE, les budgets et la planification du personnel. Bien que la répartition soit un peu plus opaque en Ile-de-France, où les deux rôles sont assurés par la même personne, il reste que ces missions sont clairement séparées. En région Centre, l'administratrice régionale a certes une marge de manœuvre très importante, mais c'est bien la directrice administrative actuelle qui pilote et qui assure l'arbitrage interrégional. Plus largement, **Luc LEVI ALVARES** rappelle qu'un processus d'harmonisation a été engagé, qui sera présenté aux organisations syndicales à la rentrée pour une mise en application en 2014 : dans cette nouvelle organisation, le rôle d'administrateur disparaîtra.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** juge précisément qu'à force d'expérimentations, les missions associées à certains postes finissent par être tellement réduites que les postes en question sont finalement déclarés inutiles au niveau national.

**Luc LEVI ALVARES** ne partage pas cette interprétation : l'objectif premier de l'harmonisation est de séparer l'activité opérationnelle et l'activité fonctionnelle, afin de responsabiliser davantage la partie opérationnelle, au plus proche du lieu de l'activité. Il s'agit donc de donner beaucoup plus de responsabilité et d'autonomie au terrain, et donc aux centres archéologiques. Les AST, transformés en RST, auront des moyens pour diriger beaucoup mieux leur activité opérationnelle et être plus autonomes, notamment pour la préparation des chantiers. Quant à l'administrateur, il retrouve une activité pleinement fonctionnelle en devenant secrétaire général, c'est-à-dire qu'il assure la coordination, le contrôle budgétaire, la gestion de personnel (sauf pour la planification, qui sera rattachée hiérarchiquement au RST). La future organisation n'a donc pas pour but de minimiser le rôle de l'administrateur, mais bien plutôt de faire passer son rôle de celui de coordonnateur à celui de régulateur ou de contrôleur.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** redoute que le poste d'administrateur ne soit encore plus vidé de son sens.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** ajoute qu'en CIF, l'administrateur n'était pas un contrôleur qui intervenait en aval, il jouait un rôle dès l'élaboration des projets de fouille. Cet appauvrissement de la fonction d'administrateur est d'autant plus problématique que l'organisation actuelle, qui repose sur des agents très compétents, semble bien fonctionner.

**Luc LEVI ALVARES** précise que l'administrateur tel qu'il intervient actuellement n'est pas un contrôleur, il est avant tout un coordonnateur et un animateur des moyens qui sont sous sa responsabilité, y compris les AST de sa région. En revanche, les futurs secrétaires généraux auront bien des missions de contrôle.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** constate pourtant que le tableau de montage d'un diagnostic ou d'une fouille ne comporte pas de case « administrateur ». C'est révélateur de la disparition progressive de son rôle. Elle attire l'attention sur le fait que le tableau doit permettre à un technicien ou à un RO d'identifier immédiatement le responsable à qui ils peuvent s'adresser.

**Luc LEVI ALVARES** prend acte de ces interrogations. Le problème est de savoir jusqu'à quel niveau de précision il faut aller et quel est l'objectif de la clarification. Dans les circuits

de montage des diagnostics, l'administrateur, le directeur interrégional et la directrice administrative sont bien présents à tous les stades, mais ils ont des rôles sous-jacents de coordination, voire d'arbitrage. En somme, ils n'interviennent pas au quotidien. L'objectif de ces tableaux est plutôt de présenter concrètement les acteurs dans les tâches élémentaires et concrètes.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** précise que les organisations syndicales sont extrêmement sensibles à ce sujet dans la mesure où certains documents produits par la DIR dans le passé, par exemple le bilan de la réorganisation de la DIR CIF, ont eu tendance à minorer le rôle de certains agents. Sans préjuger du contenu de l'harmonisation, **Sylvie SERRE (SNAC FSU)** avertit qu'elle ne devra pas être une uniformisation à tous crins sans tenir compte de la compétence des agents en place, surtout quand les procédures existantes sont efficaces.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** souhaite savoir si l'élaboration de ce tableau a permis d'identifier des postes qui posent problème ou qui ont besoin de plus de ressources.

**Luc LEVI ALVARES** répond qu'il avait déjà conscience, bien avant que ce tableau ne soit constitué, de l'existence d'un certain nombre de divergences et de fragilités sur certains postes. **Luc LEVI ALVARES** rapporte qu'une réunion avec les assistants techniques et les assistants techniques régionaux, au mois de janvier, lui a permis de constater les divergences des modes de fonctionnement. Il en va de même pour les assistants de planification, dont les pratiques sont hétérogènes et pas toujours clairement définies, d'autant qu'il existe deux tableaux différents pour l'Île-de-France et la région Centre. Toutefois, en analysant la situation de plus près, il s'avère que c'est plutôt le manque de proximité, et non pas l'hétérogénéité des pratiques, qui pose vraiment problème à la planification.

En revanche, **Luc LEVI ALVARES** considère que la problématique des ATR est quelque peu différente. En effet, après une réunion avec les agents pour leur proposer de réfléchir ensemble sur l'harmonisation des pratiques, certains semblent avoir compris que l'objectif était de supprimer le poste d'ATR. Or, dans le cadre de l'harmonisation, la garantie a été donnée que ces postes seraient maintenus. Cependant, il faut bel et bien mener une réflexion sur leur rôle et sur leurs pratiques.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** souhaite savoir si cette réflexion porte sur une harmonisation entre les deux régions ou sur le poste lui-même.

**Luc LEVI ALVARES** considère qu'il faudrait effectivement harmoniser les deux régions. Toutefois, il faut également adopter un principe de réalisme : en soi, il n'est pas choquant que les ATP de la région Centre aient des besoins différents en termes de conseil technique ou d'appui. Dès lors, il n'est pas gênant que l'ATR du Centre apporte une réponse différente de celle de l'ATR d'Île-de-France. En revanche, il faudra peut-être faire évoluer les missions des ATR en les spécialisant sur certaines compétences. Quant à l'ATR d'Île-de-France, elle travaille surtout avec l'un des trois centres, alors que les deux autres centres la sollicitent beaucoup moins. **Luc LEVI ALVARES** rapporte également que certains ATP ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas impliqués dans la préparation des dossiers de

fouille, qui est gérée traditionnellement par l'AST, l'ATR, l'administrateur et l'assistant de prévention.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** suppose que certains ATP contestent le fait que les ATR supervisent leur action, comme c'est d'ailleurs explicitement inscrit dans la fiche de poste. Dans les faits, les ATP travaillent avec les AST. En outre, il convient de trouver le moyen de diffuser les informations très en amont aux ATP pour que ces derniers soient informés dès le départ des opérations.

**Luc LEVI ALVARES** reconnaît que l'envoi des informations aux ATP en amont des opérations de fouille est indispensable. Il faut peut-être penser les opérations archéologiques comme de véritables projets, et non pas selon des modes de fonctionnement hiérarchiques.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** précise que le mode projet était en vigueur jusqu'en 2009. C'est l'ajout d'échelons successifs qui a alourdi l'organisation.

**Luc LEVI ALVARES** rapporte qu'au centre de Croissy, l'AST pilote ses opérations en mode projet, en associant pleinement l'ATR et l'ATP à la réflexion. La directrice administrative d'Ile-de-France est d'ailleurs parfaitement satisfaite de ce mode de fonctionnement, citant régulièrement en exemple les pratiques de Croissy en matière de préparation.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** objecte qu'un AST est censé appliquer les consignes données par la DIR, c'est-à-dire préparer son opération avec l'ATR. Cela entraîne une déperdition de l'information au moment de lancer concrètement les commandes. En région Centre, la consigne est toujours que l'AST doit travailler avec l'ATR. Le problème est que certains ATR n'ont pas la même facilité à transmettre l'information.

**Luc LEVI ALVARES** concède qu'il existe parfois des problèmes de personnes, aussi bien chez les ATR que chez les ATP et les AST. Certains AST estiment qu'ils n'ont pas le temps de faire de la coordination. Une fois que l'harmonisation sera mise en œuvre et que les AST seront transformés en RST, la consigne sera que les futurs RST devront obligatoirement monter leurs opérations en mode projet. S'ils ne savent pas le faire, ils suivront des formations pour apprendre à travailler de cette manière.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si, malgré les pouvoirs accrus des futurs RST, les secrétaires assureront encore une coordination sur la planification et sur les budgets.

**Luc LEVI ALVARES** répond que la planification redescendrait au niveau des centres. Les RST seraient donc les responsables hiérarchiques des assistants opérationnels. Ces derniers, bien que rattachés hiérarchiquement aux RST, resteraient toutefois centralisés en interrégion pour mutualiser les moyens. Cependant, cette question n'est pas encore tout à fait tranchée.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souhaite savoir si les ATP et les ATR seront également centralisés.

**Luc LEVI ALVARES** ne le pense pas car les ATP ont besoin d'être sur le terrain. S'ils étaient rattachés à l'interrégion, ils seraient trop éloignés de leurs zones d'intervention. En revanche, il serait intéressant de régionaliser les ATR, d'autant que localisation à Paris offre très peu de plus-value et qu'ils perdent beaucoup de temps et d'énergie en restant basés en Ile-de-France alors qu'ils interviennent en région Centre.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si la coordination budgétaire sera faite par le secrétaire national.

**Luc LEVI ALVARES** précise qu'il s'agira en réalité d'un contrôle *a priori* et *a posteriori*, qui sera effectué par le secrétaire général, sous la responsabilité du directeur interrégional. En revanche, il n'y aura plus de directeur administratif.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** note que la fiche de poste des AST ne mentionne pas le fait qu'ils sont responsables du personnel de leur centre, alors que ce sont eux qui valident les congés, les demandes des colloques etc.

**Luc LEVI ALVARES** confirme qu'il faut également prendre en compte les tâches managériales, notamment la validation des congés, les demandes de colloques ou encore la validation des engagements des jours PAS.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** s'étonne que le descriptif des gestionnaires du personnel ne recense pas leurs tâches liées à la gestion de la formation, aux avancements et aux entretiens professionnels.

**Luc LEVI ALVARES** considère que ces tâches relèvent plus du suivi que de la gestion. Les gestionnaires interviennent certes dans ces processus, mais elles n'ont pas un rôle central. Il faudra trouver une terminologie qui rende compte de leur intervention exacte.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** estime que la formulation selon laquelle les assistants opérationnels « *programment les opérations en collaboration avec l'AST* » peut prêter à confusion : en effet, cela laisse à penser que les assistants opérationnels se trouvent à l'initiative de la programmation, alors qu'ils se chargent plutôt d'affecter et de répartir les agents.

**Luc LEVI ALVARES** partage cette analyse. Il précise qu'il s'agissait de traduire le fait que les assistants opérationnels se trouvent au cœur de la préparation concrète des opérations, en coordination avec les AST et les RO. Il faudra vérifier si la formulation peut être modifiée.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souhaite savoir si les fiches seront diffusées pour que les agents puissent en prendre connaissance et si des modifications sont susceptibles d'intervenir suite à l'harmonisation des DIR.

**Luc LEVI ALVARES** ne voit pas d'objection à les afficher, à condition qu'elles soient finalisées, mais aussi et surtout qu'il n'y ait pas d'autre modification dans deux mois.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** considère qu'il est utile de clarifier dès maintenant les modes opératoires vis-à-vis des agents, d'autant qu'il est peu probable que l'harmonisation des DIR soit ratifiée en novembre.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** ajoute que, depuis la réorganisation, les archéologues ne savent plus à qui s'adresser. Il serait donc bénéfique d'afficher ce document le plus tôt possible, même si des modifications devaient y être apportées ultérieurement.

**Luc LEVI ALVARES** prend acte de ces remarques. Il faudra cependant bien préciser aux agents qu'il s'agit d'une synthèse de la situation qui peut être amenée à évoluer.

En conclusion, **Sylvie SERRE (SNAC FSU)** propose que le descriptif du circuit de montage des fouilles réintroduise l'administrateur et la directrice administrative.

**Luc LEVI ALVARES** en prend note.

*La séance est suspendue entre 12 heures 35 et 13 heures 35.*

*(Cécile MONCHABLON quitte la séance.)*

## **V. Point sur l'étude de relocalisation des CRA IDF**

### **1. Etude de mobilité**

**Luc LEVI ALVARES** indique qu'une première réunion avec la société Inddigo – le bureau d'études chargé de l'étude sur la mobilité –, afin de présenter au groupe de travail la méthodologie et les résultats de l'enquête menée. Le taux de réponse a été satisfaisant, même s'il aurait été souhaitable qu'il fût supérieur. L'enquête avait une double fonction : dans un premier temps, dresser un état des lieux ; dans un second temps, effectuer des simulations fines et traiter les cas individuels des agents dont la situation se dégraderait. Concernant ce deuxième volet, il sera nécessaire de faire une enquête complémentaire le moment venu. En effet, pour les agents qui n'ont pas répondu, Inddigo s'est basé sur les adresses fournies par la DRH et sur le moyen de transport le plus commode. Il s'agit donc d'une approximation, qui est la moins mauvaise possible, mais qui n'est pas forcément la plus réaliste. Les ajustements seront apportés lors de la phase d'examen des cas individuels, qui se fera sur la base d'entretiens individuels avec les agents concernés.

Concernant l'implantation, le groupe de travail a défini une grande zone patateïde dans la région parisienne, à partir de laquelle Inddigo a effectué ses simulations pour identifier des zones plus précises, notamment en fonction des gares RER. En fonction de ces éléments, Inddigo a remis, il y a quelques jours, des fichiers numériques qui présentent les incidences d'une délocalisation sur les déplacements de chaque agent (temps de parcours actuel, temps maximum et minimum selon les gares RER). Il reste maintenant à retraiter ce fichier pour définir les zones de prospection.

**Luc LEVI ALVARES** présente ensuite la carte des zones envisagées en fonction de la desserte des RER. Il précise que la pertinence des cartes proposées par Inddigo est quelque



peu contestable dans la mesure elles ont été établies à partir de durées de déplacement théoriques. Par exemple, pour les trajets automobiles, les durées estimées ne prennent pas en compte les embouteillages. Désormais, il reste à affiner les trois zones de prospection. Une réunion du groupe de travail devrait se tenir à la fin du mois septembre pour présenter les zones de prospection.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** souhaite avoir confirmation qu'une fois la base choisie, il sera fait appel à du volontariat.

**Luc LEVI ALVARES** confirme que les agents de Croissy ou de Pantin seront prioritaires à la mutation. En somme, seuls ceux dont le centre est supprimé seront mutés d'office. En revanche, un agent de la Courneuve devra suivre la procédure habituelle de mutation.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** rappelle que la Direction avait prévu de consacrer deux postes pour rechercher les bases et effectuer le traitement.

**Luc LEVI ALVARES** précise que la prospection est suivie par Eric Truffier (SAGI) et par Jean-Luc Lombardo (DIR). Ils sont aidés par deux agences immobilières spécialisées, qui seront rémunérées au résultat.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande si la piste de l'immobilier d'Etat est toujours envisagée.

**Luc LEVI ALVARES** répond que Madame Perez, malgré son excellente connaissance de ces circuits, ne parvient malheureusement pas à trouver de l'immobilier d'Etat disponible.

## **2. Intervention d'un programmiste**

**Luc LEVI ALVARES** indique que c'est le cabinet SCET qui a été retenu. Sa mission comporte plusieurs grands domaines.

- La définition d'un programme d'aménagement des centres en termes de surfaces, de taille des locaux, de conditions techniques d'éclairage, de ventilation, de chauffage, de climatisation, etc.
- L'analyse des aspects relatifs au développement durable et à l'environnement : gestion de l'eau, électricité, eaux usées, etc.
- Le dimensionnement d'un certain nombre de pièces stratégiques (le stockage, les locaux techniques de lavage, etc.), ainsi qu'une réflexion sur les bureaux du RO, du spécialiste, etc.

L'analyse du programmiste viendra compléter la réflexion qui a été effectuée en interne au sein du groupe de travail, ainsi qu'au niveau national au travers du nouveau cahier des charges. Le cabinet SCET a visité Croissy et Pantin il y a trois semaines, ce qui a permis d'évoquer les conditions d'aménagement pour les archéozoologues. Le programmiste sera en mesure de proposer plusieurs cas de figure pour les bureaux des RO, avec ou sans table de décharge, ainsi que la surface et le coût associés à chaque solution. Ensuite, les différentes alternatives seront présentées devant le groupe de travail, qui rédigera un compte rendu global

de ses analyses avant le 15 août. Ce document fera la part des choses entre ce qui est demandé et l'analyse critique qui est faite par la Direction. Il existe en effet de nombreuses interrogations sur la pertinence du projet : d'une part, parce que les centres archéologiques n'ont pas forcément les mêmes pratiques ni les mêmes besoins ; d'autre part, à cause des conséquences financières significatives.

### **3. Dimensionnement global en fonction du nombre d'agents**

**Luc LEVI ALVARES** explique que cette question rejoint l'interrogation plus globale sur le dimensionnement actuel des centres, notamment sur la possibilité de surdimensionner un centre et d'en sous-dimensionner un autre. Le débat, malgré son intérêt, n'a pas permis d'apporter de réponse claire ni définitive. A la question de savoir s'il faut deux, trois ou quatre centres en Ile-de-France, tout le monde s'accorde à dire que trois centres sont nécessaires dans l'état actuel des choses. Compte tenu de sa taille, l'Ile-de-France sera la seule région à avoir trois AST, alors que l'objectif cible de l'harmonisation des DIR est de n'en avoir qu'un par région. Il reste que la tendance n'est pas de multiplier le nombre d'AST. Le ratio proposé sera d'affecter un RST adjoint pour 40 agents, ce qui revient à un RST et deux RST adjoints pour un centre de 81 agents.

Concernant la taille des centres, **Luc LEVI ALVARES** préconise un rééquilibrage, principe qui ne semble pas avoir suscité d'opposition parmi les organisations syndicales au cours des discussions.

**Thomas MAZIERE (CNT)** considère au contraire qu'il n'y a pas matière à effectuer de rééquilibrage au niveau de la répartition des agents.

**Luc LEVI ALVARES** souligne que la base de Croissy est beaucoup plus petite que les autres en termes d'affectation. En revanche, elle est très équilibrée avec les deux autres en termes de présence. Aujourd'hui, il y a plus de gens qui fréquentent Croissy que d'agents nommés administrativement. Inversement, à Pantin, il y a moins de gens présents que d'agents affectés. La Courneuve est également bénéficiaire net d'agents.

**Thomas MAZIERE (CNT)** constate que peu d'agents de Pantin seraient intéressés par une localisation dans le sud de Paris puisque nombre d'entre eux habite dans le nord-est ou dans le nord-ouest de la ville.

**Luc LEVI ALVARES** confirme que c'est effectivement ce que montre la carte des domiciles. En revanche, en prenant en compte le transport entre le domicile et la base, ce constat est moins vrai. En outre, l'analyse est encore différente en intégrant l'impact de l'activité, c'est-à-dire les déplacements sur le terrain et sur les chantiers.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** estime que le rééquilibrage pourrait peut-être se faire à partir du volontariat.

**Luc LEVI ALVARES** souligne que c'est justement ce qu'il préconise. En fonction des bases de domicile, les agents basés à Croissy peuvent être plus nombreux car ils habitent plus souvent dans cette région. En outre, si les compétences géographiques sont rééquilibrées, par

exemple si la totalité de la Seine-et-Marne est confiée à Croissy, cela justifierait encore davantage d'augmenter le nombre de personnes de Croissy, au détriment du centre de Pantin. A ce titre, **Luc LEVI ALVARES** rappelle que la répartition du personnel du centre de Pantin ne s'est faite qu'avec La Courneuve, et de manière précipitée. Aujourd'hui, il est temps de passer à la deuxième étape, à savoir : rééquilibrer au profit du centre Est, modifier les compétences géographiques de façon à conforter le centre Est dans son activité, et répartir les compétences. Ce dernier sujet est encore insuffisamment approfondi : certains militent en faveur d'un regroupement de compétences thématiques dans un centre, de manière à constituer un noyau scientifique cohérent ; d'autres jugent au contraire préférable que chaque centre reste autonome et qu'il possède toutes les compétences, surtout par rapport aux diagnostics. **Luc LEVI ALVARES** préconise que des regroupements thématiques, scientifiques ou territoriaux soient effectués lorsque c'est nécessaire. **Pierre Vallat** a justement pour mission d'animer ces réflexions scientifiques liées à des spécialités, à des périodes ou à des territoires. Ensuite, s'il faut peu à peu rééquilibrer les centres, cela sera décidé en temps utile et au fur et à mesure.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** redoute qu'un seul AST pour toute la Seine-et-Marne ne soit insuffisant.

**Luc LEVI ALVARES** précise qu'il s'agit pour l'instant d'une proposition, qui n'a d'ailleurs pas suscité d'hostilité apparente. L'idée est de faire une permutation circulaire : la Seine-Saint-Denis resterait à la Courneuve ; la Seine-et-Marne resterait à Croissy ; de son côté, Pantin récupérerait les Yvelines. Le seul inconvénient est que la Courneuve ne traiterai plus de zones rurales.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle qu'il avait été évoqué la possibilité d'implanter les centres sur la même ligne de RER pour les relier plus facilement.

**Luc LEVI ALVARES** le reconnaît. Toutefois, il n'est pas possible d'avoir un accès RER direct entre le centre Est et le centre Sud. La réflexion pourrait être approfondie lorsque les décisions seront prises pour la Courneuve, après que les deux autres centres auront été stabilisés.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souhaite savoir combien de personnes habitant dans le Val d'Oise seront affectées à Pantin ou à Croissy.

**Luc LEVI ALVARES** répond qu'elles n'ont pas encore été comptabilisées. Pour l'instant, deux options sont envisageables : soit concentrer l'impact sur un petit nombre de personnes, soit diminuer l'impact individuel en le répartissant sur la totalité des agents.

**Thomas MAZIERE (CNT)** estime qu'un centre surdimensionné qui accueillerait les personnes trop impactées pourrait être une alternative.

**Luc LEVI ALVARES** considère qu'il est préférable de limiter le nombre de personnes impactées. En effet, si un petit nombre d'agents est fortement impacté, cela permet de traiter les cas de manière individuelle et de façon très ciblée. Par exemple, si un agent est impacté à 80 %, cela justifie le fait que l'institution mette en place des mesures d'accompagnement ou

de compensation, notamment en lui proposant une mutation là où il le souhaite ou en l'aidant à déménager pour s'installer plus près de son lieu de travail. Il est préférable de traiter 20 mutations d'office que de gérer 80 personnes mécontentes de l'augmentation de 20 % de leur temps de transport.

**Thomas MAZIERE (CNT)** estime que la solution la plus logique est de transférer les agents impactés de Pantin vers la Courneuve, qui est sans doute en mesure d'absorber 10 personnes de plus.

**Luc LEVI ALVARES** objecte que le site de la Courneuve n'est pas extensible à l'infini. Qui plus est, c'est le centre dont l'activité est la plus faible. Il serait donc incohérent d'y transférer les agents impactés qui travaillent à Pantin.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si le listing d'Inddigo peut être mis à disposition des organisations syndicales.

**Luc LEVI ALVARES** prend note de cette demande, précisant qu'il doit d'abord vérifier que les données sont bien anonymes.

#### **4. Prochaines étapes du projet**

**Luc LEVI ALVARES** indique que le groupe de travail se réunira fin septembre pour valider les éléments de programme et les zones de prospection. Concernant la taille des centres archéologiques, la meilleure option concrète qui se profile est un rééquilibrage, c'est-à-dire que le centre Est devra accueillir davantage de personnes. Cela permettrait de configurer de façon plus rationnelle les salles d'études de Croissy, qui sont actuellement réduites à leur plus simple expression. En effet, les agents viennent actuellement effectuer leurs travaux de post-fouilles à Croissy, alors que le centre n'a pas les équipements nécessaires (il est dimensionné pour accueillir 45 personnes, et non pas 80).

#### **5. DIR**

**Luc LEVI ALVARES** indique qu'un superbe espace a été identifié, à seulement 15 mètres des bureaux actuels de la DIR. Le problème est que le plateau est trop grand par rapport aux besoins : il totalise 690 m<sup>2</sup>, alors que l'étude a montré qu'il fallait environ 550 m<sup>2</sup>, auxquels il faut ajouter environ 60 m<sup>2</sup> pour les archives. La pierre d'achoppement est que le bail ne peut être négocié que sur trois ans, alors que le propriétaire est disposé à effectuer les aménagements nécessaires à condition de signer un bail de six ans. L'Inrap lui a donc proposé de prendre en charge les travaux, dont le coût serait ensuite déduit du loyer. Si le bail n'est pas prolongé au bout de trois ans, l'Inrap remboursera les sommes qui auront été déduites du loyer. Les aménagements en question sont de la remise en état (moquette, rafraîchissement des peintures, recloisonnements, etc.), mais aussi des travaux plus lourds (prises électriques, basse tension, téléphonie, informatique, etc.). Des expertises pour évaluer le coût de la mise aux normes sont en cours. D'après les premières entreprises qui ont été contactées, les travaux de rafraîchissement devraient durer une dizaine de jours.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande s'il aurait été possible d'opter pour un bail de six ans avec le SAGL.

**Luc LEVI ALVARES** répond que cela n'est malheureusement pas négociable dans la mesure où cela remettrait en cause la stratégie nationale, qui prévoit qu'une DIR doit être adossée à un centre archéologique.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souhaite savoir si une visite du CHSCT est prévue.

**Luc LEVI ALVARES** le confirme, ajoutant qu'elle aura lieu une fois que l'accord aura été finalisé.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande si une autre option est envisagée au cas où le propriétaire n'accepterait pas un bail de moins de six ans.

**Luc LEVI ALVARES** répond qu'aucune alternative intéressante n'a été identifiée pour l'instant, bien que Jean-Luc Lombardo ait prospecté minutieusement tout le potentiel de Pantin. Si une autre option devait être retenue, ce serait en dehors de Pantin, ce qui entraînerait d'autres problématiques vis-à-vis des agents.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** tient à rappeler que, pour les organisations syndicales, l'adossement d'une DIR à un CRA est un dogme qui, dans les faits, n'apporte pas beaucoup de plus-value.

**Luc LEVI ALVARES** prend acte de cette position. Toutefois, il signale que certains représentants syndicaux tiennent un discours légèrement différent.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** précise que le seul dogme auquel souhaitent se plier les organisations syndicales est de limiter les déplacements des agents.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande si un adossement de la DRI à une future base dans le sud est envisageable.

**Luc LEVI ALVARES** considère que cette solution serait encore moins avantageuse pour les agents de la DIR.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** suggère de déposer une saisine auprès du président du CT central. De cette manière, il pourrait constater la volonté affichée de trouver une solution rapide et à moindre coût, aussi bien au niveau des transports qu'en termes humains.

**Luc LEVI ALVARES** juge qu'une saisine est sans doute prématurée dans la mesure où rien ne laisse présager que la négociation va échouer. Il estime plus opportun de réunir un CT extraordinaire à la fin du mois septembre si le dossier n'a pas avancé.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souhaite savoir si l'Inrap fera appel à une entreprise pour aider au déménagement et quel sera l'impact pour les agents.

**Luc LEVI ALVARES** répond que cette prestation sera traitée dans le cadre d'un marché national. Ce sont les agents qui se chargeront de la mise en cartons et du déballage. Une

première réunion s'est tenue concernant l'archivage avec les agents de la DIR concernés et la responsable des archives départementales, qui a expliqué les modalités d'archivage et d'élimination des documents. Contrairement à ce qui pouvait être redouté, il semble que la masse de travail ne soit pas considérable puisque l'archivage se fera par un traitement de masse assez simple sans tri préalable. En revanche, il y aura de l'élimination, ce qui suppose de la manutention. Le recrutement d'un CDD pendant deux mois pour aider à l'archivage et à l'élimination est en cours.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** souhaite savoir si le déménagement devra être fait en une seule journée.

**Luc LEVI ALVARES** répond qu'il a été convenu avec le propriétaire que le bâtiment serait mis à disposition dès la signature du bail. Les cartons seront fournis aux agents trois semaines avant la date de l'emménagement, ce qui leur laissera le temps d'empaqueter.

## **VI. Point sur la concurrence**

### **1. Grilles tarifaires**

**Luc LEVI ALVARES** indique que l'étude nationale effectuée chaque année a mis en évidence qu'en 2012, il existe des distorsions tarifaires très importantes par rapport aux concurrents.

- Les tarifs de l'Inrap sont plus élevés que ceux des opérateurs publics : entre 34 et 56 % de plus pour les responsables de production ; entre 41 et 68 % de plus pour les spécialistes ; entre 19 et 44 % de plus pour les techniciens. Cependant, il convient de noter que certains opérateurs publics intègrent une partie de leurs charges de structure dans leurs tarifs, alors que d'autres ne prennent en compte que la masse salariale, ce qui leur permet de proposer des prix nettement inférieurs.
- En revanche, les écarts de tarifs sont moins marqués par rapport aux concurrents privés dans la mesure où ces derniers, pour rentabiliser leurs installations, adoptent une approche analytique qui intègre leurs coûts de structure. Les écarts de tarifs de l'Inrap sont les suivants : entre 33 et 42 % de plus pour les responsables d'opération ; entre 36 et 50 % de moins pour les spécialistes ; entre 17 et 30 % de plus pour les techniciens.

Il convient de noter que ces comparaisons ne sont pas entièrement pertinentes dans la mesure où les tarifs journées-hommes de l'Inrap intègrent les coûts de cantonnement, d'installation et de fonctionnement des chantiers, ce qui n'est pas le cas des concurrents privés ni d'un certain nombre d'opérateurs publics. Cependant, le groupe de travail a montré que ces différents coûts sont peu significatifs, soit environ 6 à 7 % du coût final. Au moment où l'Inrap a modifié sa stratégie de tarification, l'augmentation importante des prix des RO et des spécialistes a été officiellement justifiée par l'intégration du coût des cantonnements. En réalité, il s'agissait plutôt d'une volonté de survaloriser ces prestations pour des raisons purement politiques, c'est-à-dire pour faire reconnaître la valeur des agents de l'Inrap.

En outre, la grille tarifaire de l'Inrap est assez ouverte, allant de 373 euros pour un technicien à 584 euros pour un RO. Chez les concurrents, au contraire, les grilles sont beaucoup plus fermées, avec des différences de prix beaucoup plus faibles entre les différentes catégories d'agents (entre 50 et 80 euros de différence entre un technicien et un RO).

Enfin, les concurrents adaptent leur tarification à des critères géographiques, à leur volonté d'implantation dans telle ou telle zone, voire à des typologies d'aménagement. Il serait bon que l'Inrap intègre de telles logiques commerciales dans ses tarifs.

**Luc LEVI ALVARES** poursuit en indiquant que l'Inrap a encore une très mauvaise connaissance de ses coûts analytiques. Lors du dernier groupe de travail sur la tarification, il est apparu que les frais de structure sont répartis de manière équivalente entre toutes les catégories de personnels. Les techniciens, les RO et les spécialistes se voient affecter la même charge de structure, alors que leurs besoins ne sont pas du tout les mêmes. A cause de cette imputation égalitaire des coûts, l'Inrap réalise certes une marge très importante sur les prestations des RO, mais elle est déficitaire sur les techniciens (ces derniers sont facturés 373 euros alors qu'ils coûtent 410 euros).

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** note que ce sont les formations et les jours PAS qui coûtent le plus cher pour les RO.

**Luc LEVI ALVARES** précise que les jours PAS ne sont pas comptabilisés dans cette analyse puisqu'ils figurent dans un autre budget. Le paradoxe est que l'Inrap possède l'avantage d'avoir des agents d'une grande qualité et diversité professionnelles. Dès lors, pour intervenir sur des fouilles très techniques sur le plan scientifique, l'Inrap mobilise surtout des RO, des techniciens spécialisés et des spécialistes, dont le tarif est très élevé. En somme, malgré cet avantage concurrentiel qualitatif, l'Inrap est pénalisé à cause d'une politique tarifaire déséquilibrée.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souhaite savoir si l'Inrap envisage d'instaurer des grilles tarifaires variables.

**Luc LEVI ALVARES** confirme que c'est effectivement à l'étude. Les grilles varieraient selon la région d'intervention. Ainsi, dans une région où la concurrence est exacerbée, l'Inrap accepterait de prendre en charge des chantiers à marge nulle. De même, dans les régions où la concurrence se développe dangereusement, l'Inrap accorderait des remises tarifaires significatives de façon à éviter l'implantation d'autres opérateurs. A l'inverse, là où la concurrence est faible, les tarifs seraient plus élevés de façon à récupérer les marges.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** redoute que certains aménageurs qui travaillent dans plusieurs régions ne comprennent pas ces différences de tarifs.

**Luc LEVI ALVARES** précise que les aménageurs eux-mêmes appliquent des politiques de prix différentes d'une région à l'autre. Cette stratégie commerciale pourrait même les rassurer car ils verraient que l'Inrap fonctionne comme eux.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** note qu'il est également question de développer des capacités de négociation en fonction de la quantité des prestations fournies.

**Luc LEVI ALVARES** confirme qu'un aménageur qui passe régulièrement des commandes, et avec qui des marchés pluriannuels pourraient être mis en place, se verrait évidemment avantagé d'un point de vue tarifaire.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que ceux qui travaillent régulièrement avec l'Inrap bénéficient déjà de priorités.

**Luc LEVI ALVARES** précise qu'il s'agit désormais d'aller plus loin en leur proposant une tarification préférentielle. Bien entendu, l'idéal est d'essayer de signer des accords-cadres pluriannuels. C'est ce qui a été fait avec le Grand Dijon, où l'Inrap, en échange d'une tarification plus avantageuse, s'est vu garantir une certaine charge de travail pendant trois ans.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** souhaite avoir des précisions sur le passage de la note qui prévoit « *la mise en place d'un prix plafond représentant le prix d'acceptation maximum accepté par l'aménageur, et d'un prix moyen représentant le coût moyen forfaitaire* ».

**Luc LEVI ALVARES** explique que la DAF, une fois qu'elle connaîtra mieux la structure des coûts, devra être en capacité de définir un prix d'acceptation, c'est-à-dire le prix qui permette de dégager la meilleure marge possible. La DAF doit être également en mesure de donner aux Directions interrégionales un prix moyen qui offre les marges suffisantes pour obtenir un budget équilibré. Ces prix sont définis globalement, mais aussi selon les territoires (interrégion, région, département), et selon le type d'aménageur. Une telle approche est complexe car elle nécessite une très bonne connaissance des coûts de structure et de la comptabilité analytique. Elle ne pourra donc pas se mettre en place avant trois ou quatre ans. Par ailleurs, **Luc LEVI ALVARES** fait savoir qu'il a réussi à faire valider la possibilité de négocier les prix selon la situation économique du centre archéologique. Ainsi, en cas de faible activité et de fort risque de NAF (non-affectés), un centre doit avoir le droit de proposer un tarif qui prenne en compte ce qu'aurait coûté la personne si elle avait dû être placée en grand déplacement.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** rappelle que cette possibilité avait été discutée par le passé avec M. Roffignon, qui s'y était farouchement opposé.

**Luc LEVI ALVARES** se déclare très favorable au raisonnement marginal en économie : si l'Inrap perd un chantier parce que son tarif est trop élevé de 80 euros, alors il s'agit forcément d'un échec dans la mesure où l'agent en question coûtera au moins 80 euros de plus par jour en étant envoyé en grand déplacement. Par conséquent, il est tout à fait légitime d'enlever ces 80 euros du tarif de base. Ce principe est désormais accepté, sous certaines conditions.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** se félicite de cette évolution, jugeant qu'il s'agit d'un grand pas en avant.

**Luc LEVI ALVARES** précise que ces mesures seront mises en place à titre expérimental pendant six mois dans certaines interrégions, y compris en CIF. Le principe de cette



expérimentation sera ratifié lors du prochain conseil d'administration. Les Directions interrégionales jouiront d'une certaine liberté pour gérer ces politiques tarifaires, mais chaque dérogation devra être soumise à un accord préalable de la DAF. Cette évolution enverra un signal fort aux aménageurs en leur montrant que l'Inrap est capable de s'adapter à la réalité du monde économique et de prendre en considération leurs besoins. Il s'agit également d'une avancée en interne puisque les futurs RST auront une responsabilité plus élargie sur l'activité et que leur relation avec les aménageurs ne se résumera pas aux aspects scientifiques.

**Thomas MAZIERE (CNT)** en déduit qu'il s'agit de nouvelles missions, rappelant que les AST sont normalement des archéologues. Dans les faits, l'élargissement de leurs missions transformera les AST en administrateurs. Une telle évolution suppose un accompagnement en formation et des moyens supplémentaires.

**Luc LEVI ALVARES** reconnaît qu'ils sont d'abord des archéologues et des scientifiques, mais il ajoute qu'ils sont également des managers et des gestionnaires. Dans l'avenir, leur mission commerciale sera renforcée. Dans la future organisation, les RST seront aidés par le service de gestion des conventions et de veille prospective : sous l'autorité du DIR, ce service accompagnera les RST dans leurs relations avec les aménageurs.

## **2. Bilan de l'activité**

**Luc LEVI ALVARES** indique qu'un point national a été fait au mois de mars au cours du comité de veille.

- Dans le secteur non lucratif, c'est-à-dire essentiellement les diagnostics, la région CIF affiche une progression de 21 jours-hommes sur le début de 2013 par rapport à l'année dernière sur la même période.
- Dans le secteur lucratif, au contraire, la tendance nationale est plutôt à la hausse (+ 17,9 jours-hommes en fouille), alors que la performance en région CIF est en forte baisse (- 21 jours-hommes), ce qui la place au huitième rang en termes d'évolution.

**Gaëlle ROBERT (SNAC FSU)** rappelle que les concurrents sont arrivés plus tardivement en région CIF. D'autres interrégions comme Rhône-Alpes ou Auvergne, qui ont été attaquées dès l'ouverture à la concurrence, semblent aujourd'hui inverser la tendance. En étant optimiste, l'on peut penser que ce phénomène se produira également en CIF.

**Luc LEVI ALVARES** ne partage pas tout à fait cet optimisme, bien qu'il reconnaisse la pertinence de cette analyse. Il semble en effet que les régions qui ont été attaquées très tôt constatent actuellement un ralentissement de la concurrence, voire une inversion de la tendance. Qui plus est, les résultats des appels d'offres montrent que la région CIF se classe au quatrième rang national, avec 80 % de taux de réussite des prestations de fouilles, contre 75 % de moyenne pour l'ensemble de l'Inrap.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souhaite savoir quels sont les aménageurs qui continuent à être fidèles à l'Inrap malgré la concurrence.

**Luc LEVI ALVARES** ne possède pas de vision statistique, mais plutôt un état des lieux qualitatif remonté par les AST. Il semble que de gros aménageurs, après être partis à la concurrence, reviennent aujourd'hui vers l'Inrap, par exemple les carriers en Val de Marne. De leur côté, les petits lotisseurs avaient systématiquement envie d'aller à la concurrence pour des raisons de coûts. Malgré tout, plusieurs opérations de fouilles avec de petits aménageurs ont été réalisées récemment, ce qui est peut-être en partie lié au FNAP. **Luc LEVI ALVARES** ajoute qu'il essaie de mettre en place des outils de pilotage pour identifier plus précisément la typologie des aménageurs qui choisissent l'Inrap.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande si le fait que CIF ne respecte pas la répartition nationale de 2/3-1/3 entre le nombre de diagnostics et le nombre de fouilles est susceptible de poser des problèmes.

**Luc LEVI ALVARES** précise que l'équilibre sera respecté, avec 12 000 jours-hommes en diagnostic et 26 000 jours-hommes en fouilles. Il doute toutefois de la pertinence de respecter ce ratio à tout prix, d'autant qu'il semble avoir été défini de manière arbitraire. Qui plus est, **Luc LEVI ALVARES** juge que plus les diagnostics sont nombreux, plus la compétitivité en matière de fouilles augmente. En effet, les diagnostics ne sont pas rémunérés, ils donnent lieu à des indemnisations par le biais de la RAP. Or cette indemnisation est versée en fonction des coûts fixes. Aujourd'hui, l'analyse de ces coûts fixes montre qu'un diagnostic coûte, en proportion, beaucoup plus cher qu'une fouille : pour un diagnostic de 50 jours-hommes, l'investissement de la DIR en termes intellectuels, scientifiques et administratifs est équivalent à celui d'une fouille de 500 jours-hommes. Par conséquent, plus les diagnostics sont nombreux, plus des charges fixes peuvent être transférées sur la RAP via les indemnisations, et plus le centre devient compétitif. **Luc LEVI ALVARES** signale donc que, cette année, face à la forte baisse de l'activité de fouilles, il a demandé que les diagnostics se multiplient. Les équipes ont bien réagi puisqu'aucun retard en matière de diagnostic n'a été accumulé.

**Thomas MAZIERE (CNT)** estime qu'il serait sans doute intéressant que l'Inrap pointe du doigt les éventuels manquements scientifiques de la concurrence.

**Luc LEVI ALVARES** souligne qu'en France, la mise en cause de la concurrence ne peut se faire que pour des problématiques de rémunération. En revanche, l'Inrap ne peut pas se déclarer lésé au motif que la concurrence n'aurait pas fouillé l'intégralité des structures. Ce qui est possible, c'est de dénoncer le fait qu'un travail n'a pas été effectué conformément au cahier des charges, et donc que les règles de la concurrence ont été faussées. Cependant, cela s'avère très difficile à prouver, surtout dans le domaine scientifique. Qui plus est, cela revient à mettre en cause l'Etat dans la mesure où celui-ci est le garant de l'atteinte du résultat scientifique. En tant qu'institut national, la mission de l'Inrap n'est pas d'effectuer un contrôle scientifique, son seul droit est celui d'un opérateur soumis à la concurrence, qui est certes reconnu par la loi, mais uniquement en termes économiques.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que, suite à un diagnostic, le rapport de l'Inrap est toujours validé par le SRA. Ce dernier ratifie donc la pertinence d'effectuer une fouille. Par conséquent, si cette fouille ne donne rien, c'est que le SRA a commis une erreur.

**Luc LEVI ALVARES** le confirme. Cependant, dans les faits, il n'existe aucun garde-fou qui permette de sanctionner d'éventuelles erreurs du SRA, à l'exception du recours des citoyens par le biais du tribunal administratif.

**Gaëlle ROBERT (SNAC FSU)** souhaite savoir si l'Inrap pourrait alerter les pouvoirs publics sur l'octroi des agréments.

**Luc LEVI ALVARES** souligne que l'Inrap n'a pas vocation à dénoncer ses concurrents, ni à les contrôler. D'ailleurs, il arrive que certains opérateurs publics effectuent des diagnostics alors qu'ils ne disposent pas d'agrément pour la période pressentie. Dans ce cas, ils font appel à l'Inrap pour les assister. Il faut parfois accepter la collaboration lorsque l'intérêt partenarial est supérieur.

**Thomas MAZIERE (CNT)** fait état de certaines rumeurs selon lesquelles l'Inrap pourrait louer les services de ses spécialistes à des entreprises privées pour leur permettre de décrocher des opérations.

**Luc LEVI ALVARES** répond que cette rumeur est fautive, ajoutant qu'il s'y est fermement opposé, y compris pour des fouilles avec des opérateurs publics. En revanche, pour le cas d'un PCR ou d'un PAS, la situation serait différente : en effet, dans le cadre d'un travail de recherche, il est tout à fait bénéfique que les archéologues de l'Inrap s'associent à des archéologues privés.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** note que la proportion de fouilles attribuées à des opérateurs privés en 2012 est considérable, soit 66 % au niveau national, 44 % en région Centre et 22 % en Ile-de-France.

**Luc LEVI ALVARES** précise que cette répartition concerne le nombre de fouilles, et non pas les hectares ni les jours-hommes. En outre, en Ile-de-France, les 22 % sont une estimation basse puisqu'ils concernent uniquement les fouilles dont l'Inrap a été informé. Il se peut que d'autres fouilles aient été attribuées sans que l'Institut ne soit au courant. D'après les AST, la répartition en 2013 serait d'environ 50 % de fouilles attribuées à des opérateurs privés en région Centre. En Ile-de-France, les chiffres précis n'ont pas encore été communiqués.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souhaite savoir si un RO est en mesure de refuser un PSI s'il juge que celui-ci est sous-estimé.

**Luc LEVI ALVARES** répond que, d'un point de vue professionnel, il n'a pas le droit de refuser le PSI si l'ordre n'est pas illégal et s'il n'entraîne pas de mise en péril. Le RO peut certes évoquer les conséquences professionnelles à caractère scientifique, mais cet argument est très difficile à faire valoir d'un point de vue légal. **Luc LEVI ALVARES** signale qu'à l'occasion de l'harmonisation, il fera en sorte que les RO soient davantage impliqués dans la préparation des PSI, y compris pour les fouilles. Cela passera par le développement de la notion de collectif scientifique rassemblant les RST et deux ou trois RO.

*La séance est suspendue entre 16 heures 10 et 16 heures 20.*

## VII. Point sur le budget rectificatif n° 1

Luc LEVI ALVARES présente le budget rectificatif n°1.

### 1. Effectifs

- Diagnostics : près de la moitié des jours-hommes octroyés pour l'année a été consommée au 31 mars (5 700 sur les 11 500 attribués). En conséquence, la région a demandé 1 500 jours-hommes supplémentaires. La Direction Générale en a d'ores et déjà accordé 400, mais d'autres pourraient être débloqués au cours du budget rectificatif n°2 si nécessaire.
- Fouilles : au 31 mars, le niveau d'activité ne représentait que 10 % des 31 900 jours-hommes accordés. La région a donc rendu 2 900 jours-hommes, ce qui porte le budget à 29 000 jours-hommes. Pour le budget rectificatif n°2, la région rendra 3 000 jours-hommes supplémentaires, ce qui fera descendre le budget à 26 000 jours-hommes.

Luc LEVI ALVARES poursuit en indiquant que l'impact en termes d'emploi sur CIF sera non négligeable, bien qu'il soit relativement faible à court terme. En effet, la région est excédentaire par rapport à la notification, avec 296,9 ETP opérationnels engagés sur l'année, alors que la notification annuelle est de 292 ETP. Au 1<sup>er</sup> janvier, il y a donc 5 ETP en trop. Par ailleurs, beaucoup d'ETP ont été engagés sur d'autres régions, notamment des agents de la région Centre qui ont travaillé pour la région Grand Sud-Ouest et la région Grand Ouest. Cela dit, si le niveau d'activité devait se maintenir à hauteur de 26 000 jours-hommes et si les autres interrégions n'avaient pas besoin d'agents en renfort, la région Centre serait obligée de constater des NAF, et donc des diminutions de notification d'ETPT.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) constate que les 400 jours de plus en diagnostics n'ont pas été comptabilisés dans les 296,9 ETP du budget rectificatif n°1. En effet, le plan de charge prévoyait 292 ETP pour 43 470 jours-hommes, soit 148,9 jours-hommes par ETP.

Luc LEVI ALVARES précise que les 43 400 jours-hommes intègrent non seulement les fouilles et les diagnostics, mais aussi les PAS, la valorisation, ainsi que les ETP qui ont été mobilisés à l'extérieur de l'interrégion (même si ces derniers ne rentrent pas dans le budget de l'interrégion). Normalement, un bon ratio doit être d'environ 175 jours-hommes par ETP.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) précise qu'elle a voulu calculer le ratio pour voir s'il était nécessaire de recruter des CDD.

Luc LEVI ALVARES répond qu'un ratio de 143 signifierait que le nombre d'ETP est largement suffisant puisque le nombre de jours de travail est actuellement de 175 ou 176 par an. L'interrégion aurait pu réclamer des CDD en compensation des CDI mis à disposition des régions Grand Sud-Ouest et Grand Ouest. En l'état actuel des choses, le niveau d'activité ne le justifie pas. D'ailleurs, sur les 10 ETP de CDD opérationnels qui avaient été accordés, 5 ont été retirés.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande s'il existe des tensions sur le terrain.

**Luc LEVI ALVARES** reconnaît que quelques AST sont mécontents.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** ajoute que les équipes sur le terrain sont en situation de sous-effectif.

**Luc LEVI ALVARES** concède que la méthode de planification n'est pas adaptée aux périodes de vacances, y compris dans l'anticipation de la gestion des congés. Lorsqu'une fouille importante est lancée avec 20 techniciens, il faut en prévoir 22 ou 24 compte tenu des congés prévus. Désormais, en période estivale, c'est-à-dire de mai à septembre, il faudra planifier les équipes à 120 % pour éviter les sous-effectifs

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** avertit que le SGA ne permet pas de sur-planifier : lorsqu'un PSI prévoit la présence de 10 techniciens, il est interdit d'en inscrire 12 en planification.

**Luc LEVI ALVARES** prend note de cette remarque. Il précise qu'il vérifiera ce point.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rapporte que la gestion des congés est rendue encore plus complexe par le fait que certains archéologues vont travailler sur des centres ou sur des chantiers qui dépendent d'autres AST.

**Luc LEVI ALVARES** confirme qu'il faudra améliorer la coordination, surtout avec les nouvelles responsabilités des futurs RST.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** estime que les effectifs sont insuffisants, au-delà du problème lié à la période estivale.

**Luc LEVI ALVARES** conteste cette affirmation.

**Thomas MAZIERE (CNT)** considère que la planification annuelle des opérations est également problématique. Par exemple, à Pantin, de nombreux diagnostics ont été concentrés en début d'année. Une meilleure répartition des demandes permettrait de mieux gérer les ressources.

**Luc LEVI ALVARES** reconnaît qu'il faut mieux répartir les chantiers, quitte à en décaler certains.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** s'étonne tout de même que des sous-effectifs soient constatés alors que les chantiers sont moins nombreux.

**Luc LEVI ALVARES** tient à souligner que les moyens ne sont pas en baisse, la seule diminution a porté sur les CDD avec la suppression de 5 ETP. Ce ne sont pas ces ETP qui donnaient de la souplesse au système. Aujourd'hui, l'engorgement provient du fait que de nombreux accords sont signés avec les aménageurs sans anticiper les conséquences organisationnelles.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** estime justement que les CDD permettent de trouver une certaine souplesse.

**Luc LEVI ALVARES** souligne que les CDD ne doivent pas être la variable d'ajustement d'une carence organisationnelle, ils doivent exclusivement palier des situations imprévues (maladie, grosses opérations, etc.).

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** signale que certains centres doivent systématiquement faire appel à des CDD pour pallier le manque d'effectifs. C'est notamment le cas du centre de Saint-Cyr-en-Val, qui se trouve confronté à un déficit chronique de techniciens.

**Luc LEVI ALVARES** reconnaît que le nombre de techniciens est insuffisant en CIF. Il faut que les agents qui avaient pris l'habitude d'être RO acceptent l'idée d'être régulièrement, voire fréquemment, sollicités comme techniciens.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** insiste sur le fait que ces sollicitations doivent se faire de manière intelligente et être réparties de manière équilibrée entre les agents. Sinon, cela pourrait être vécu comme une sanction.

**Luc LEVI ALVARES** répond que la planification se montre très vigilante, mais il reconnaît que des améliorations sont certainement possibles. Si des dysfonctionnements sont constatés, ils seront étudiés.

## **2. Dépenses budgétaires**

**Luc LEVI ALVARES** indique qu'un certain nombre de dépenses liées à l'activité ont été rectifiées, notamment au niveau des déplacements ainsi que des dépenses opérationnelles du secteur lucratif.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souhaite savoir qui finance les grands déplacements.

**Luc LEVI ALVARES** ne le sait pas. Il indique qu'il se renseignera sur ce point.

**Luc LEVI ALVARES** poursuit en signalant que l'un des aspects les plus importants du budget rectificatif n°1 a été les travaux. Plusieurs priorités ont été définies.

- La protection des personnes et des biens : la protection des personnes est considérée comme la première priorité. C'est pour cette raison que les contrôles Apave et les mises aux normes ont été intensifiés. Le problème est que ces contrôles sont tellement complexes que seuls les électriciens sont capables de les exploiter finement, notamment de distinguer les obligations réglementaires qui n'ont pas d'incidences sur la santé humaine et celles qui ont un impact sur la santé des hommes et l'état des biens. Le SAGI a donc décidé de compléter la mission Apave pour que celui-ci détermine la priorité des travaux à réaliser suite aux contrôles.
- L'amélioration des conditions travail : les priorités qui ont été identifiées sont la climatisation du réfectoire de Croissy (le budget est disponible) et la ventilation du local de stockage des produits dangereux à la Courneuve (le budget n'a pas encore été accordé).
- Le stockage : la location de conteneurs supplémentaires a été validée. Qui plus est, l'autorisation a été donnée pour prospecter en vue de créer un centre de stockage

francilien, ce qui permettrait de supprimer tous les dépôts annexes (Ivry, Savigny-le-Temple, etc.).

- **EPI** : l'interrégion a obtenu 43 000 euros de plus par rapport aux 55 000 euros initialement accordés, soit une augmentation de 80 % de la dotation. Cependant, les commandes sont encore en suspens, non seulement en raison du renouvellement du marché, mais aussi parce que les demandes sont assez peu nombreuses.

Pour le budget rectificatif n°2, une clarification des investissements sera apportée, mais il n'y aura pas de demandes particulières. Quelques ajustements seront faits au niveau des dépenses de fonctionnement, notamment dans l'acquisition de matériels scientifiques, des appareils photo et du mobilier.

- Actuellement, le mobilier comporte trois lignes budgétaires différentes, - une pour le fonctionnement et deux pour les investissements. Les procédures ont donc été clarifiées avec les GMC et les AST pour que les commandes soient passées correctement.
- Concernant les appareils photo, un groupe de travail se réunira en septembre pour définir les règles. L'acquisition de 10 appareils photo vient d'être validée. Les demandes des archéologues sont légitimes, mais elles sont aussi coûteuses. Il faudra donc faire des choix dans la mesure où le crédit est limité à 9 000 euros, non seulement pour les appareils photo, mais aussi pour le matériel informatique. En outre, ce crédit doit également servir à équiper correctement un laboratoire par région.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** rappelle que la région CIF a longtemps travaillé avec du matériel Olympus bas de gamme, alors que les autres régions étaient équipées avec la gamme supérieure. Ensuite, des appareils Canon EOS ont été acquis, mais leur attribution était quasiment nominative.

**Luc LEVI ALVARES** souligne que le coût des appareils photo peut représenter un budget conséquent, d'autant que ces matériels sont soumis à rude épreuve compte tenu des conditions de travail des archéologues.

**Thomas MAZIERE (CNT)** s'étonne du fait que les agents d'Ile-de-France ne disposent toujours pas de lunettes de soleil protectrices sur les côtés.

**Luc LEVI ALVARES** précise que la question des produits solaires a été discutée en CHSCT, notamment pour régler les dysfonctionnements dans la procédure d'acquisition. Toutefois, l'achat de lunettes de soleil n'a pas été évoqué. Ces équipements seront inscrits dans le suivi des points. Par ailleurs, **Luc LEVI ALVARES** signale que le CHSCT a approuvé l'acquisition de six souris ergonomiques, qui seront testées pendant deux périodes de six mois par des agents volontaires. Ces souris, qui coûtent entre 50 et 80 € l'unité, peuvent permettre de répondre à des problématiques de prévention.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rapporte que les agents sont mécontents des brouettes, en particulier parce que les bras sont placés trop bas, mais surtout à cause des roues pleines. Il

rappelle que les salariés demandent depuis 20 ans à ce que les brouettes ne comportent pas des roues pleines.

**Luc LEVI ALVARES** souligne qu'il est préférable que les poignées soient basses, car cela permet une meilleure répartition du poids. Concernant les roues pleines, le problème a été remonté.

### **VIII. Point sur les jours PAS 2013**

**Luc LEVI ALVARES** indique que le taux d'acceptation au 31 mai 2013 est très satisfaisant : sur les 59 dossiers déposés à l'automne 2012, 40 ont été dotés. Globalement, les dossiers présentés par les agents de la région CIF sont de très bonne qualité.

Le nombre de petites publications ou de manifestations scientifiques a aussi augmenté. La règle d'attribution est équivalente entre les cinq centres. Par conséquent, les gros centres sont défavorisés par rapport aux petits.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** constate une erreur sur le nombre de jours. Elle souhaite savoir s'il est possible que les PAS nationaux aient été comptabilisés plusieurs fois.

**Luc LEVI ALVARES** répond que les PAS sont comptabilisés sur l'interrégion du responsable du PAS. Ce point et le décompte seront vérifiés.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** souhaite connaître la répartition des jours PAS nationaux entre Centre et Ile-de-France.

**Luc LEVI ALVARES** n'est pas favorable à une distinction entre les régions Centre et Ile-de-France, estimant qu'il ne faut pas opposer les deux régions entre elles, mais au contraire raisonner à l'échelle de l'interrégion dans sa globalité. En revanche, il accepte de présenter une répartition par centre archéologique.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** estime qu'une présentation chronologique des PAS pourrait également fournir une clé de lecture intéressante.

**Luc LEVI ALVARES** prend note de cette demande, ajoutant qu'il étudiera cette possibilité.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** signale que certains projets, bien qu'ils soient jugés de bonne qualité par le Conseil Scientifique, sont malgré tout rejetés à cause du nombre de jours insuffisant.

**Luc LEVI ALVARES** ne pense pas que le Comité Scientifique ait rejeté des projets uniquement pour ce motif. En revanche, il semble que le PAS n'entre pas dans la programmation scientifique de l'Inrap.

**Gaëlle ROBERT (SNAC FSU)** signale que le PCR sur le plateau Tours nord, qui s'inscrit parfaitement dans les axes de recherche de la programmation nationale, ne s'est pourtant pas vu octroyer de jours, malgré un avis très favorable du Comité Scientifique. La réponse officielle est que les PCR en cours sont privilégiés. Pourtant, un autre PCR nouveau a, lui,



obtenu des moyens. Cette décision est d'autant plus regrettable que le PCR Tours nord s'inscrit dans une collaboration avec le SADIL.

**Luc LEVI ALVARES** indique qu'il transmettra ces observations. Il considère effectivement que le nouveau PCR du plateau Tours nord doit être comparé aux autres nouveaux PCR, et non pas aux PCR en cours. Qui plus est, les PCR avec des partenariats extérieurs devraient normalement être dotés en priorité.

**Sylvic SERRE (SNAC FSU)** juge quelque peu regrettable que seulement 25 jours aient été accordés pour les fouilles programmées au niveau national, contre 163 jours à l'étranger.

**Luc LEVI ALVARES** concède que le nombre de jours est assez faible. Il semble en effet que cela ne soit pas la priorité de l'Inrap.

## **IX. Point sur les rapports en retard et modalités d'allocation de moyens**

**Luc LEVI ALVARES** indique que CIF est l'interrégion la moins performante en termes de remise de rapports.

### **➤ Evolution au cours des dernières années**

- Entre 2007 et 2010 : l'Ile-de-France ne fournissait que 14 à 15 rapports par an (pour 20 à 25 opérations de fouilles), alors que le Centre fournissait en moyenne 28 rapports par an (pour un nombre de fouilles équivalent).
- 2010 : le nombre de rapports en retard était de 133 en Ile-de-France et de 43 en région Centre.
- 2011 : les remises ont légèrement augmenté, avec 43 rapports rendus en Ile-de-France et 32 en région Centre, soit un total de 75.
- 2012 : le nombre de rapports remis était de 63, avec un effort sur les cas les plus flagrants et les plus faciles à gérer.

### **➤ Bilan de 2013**

**Luc LEVI ALVARES** identifie deux types de retards.

- Certains dossiers anciens ne peuvent pas être finalisés pour plusieurs raisons, au premier rang desquelles figure le manque de moyens.
- En revanche, un certain nombre de rapports en retard correspond à des dossiers récents : dans ce cas, il s'agit très clairement de négligences ou de problèmes d'organisation, non seulement de la part des RO concernés, mais aussi de l'ensemble de la DIR.

Au total, CIF a rendu 22 rapports au premier trimestre et 43 rapports au premier semestre, soit une extrapolation d'environ 88 rapports sur l'année, contre un objectif de 70.

- L'Ile-de-France reste à la traîne puisqu'elle a rendu 9 rapports sur les 22 du premier trimestre et 18 rapports sur les 43 du premier semestre.
- De son côté, la région Centre, malgré un nombre plus faible de fouilles, remet plus de rapports.

Cependant, la tendance s'améliore légèrement, le nombre de rapports en retard passant de 143 au mois de mars à 133 aujourd'hui.

- La région Centre compte actuellement 19 rapports en retard.
- En Ile-de-France, le nombre de rapports en retard est passé de 120 à la fin du premier trimestre à 114 aujourd'hui.

Sur les 140 rapports en retard en CIF au 31 décembre 2012, 49 n'avaient plus de moyens du tout. Face à cette situation, un tableau a été mis en place pour hiérarchiser les rapports sur lesquels des nouveaux moyens sont nécessaires. Ces moyens sont dégagés en prélevant 5 % sur la dotation des opérations de fouille en général. Plusieurs critères de priorité ont été définis, chacun étant pondéré :

- 20 % par rapport aux conséquences en termes de facturation ;
- 30 % par rapport aux conséquences en termes de pénalité ;
- 10 % quand un recouvrement de FNAP est en cause ;
- 10 % par rapport aux conséquences scientifiques à court terme ;
- 10 % par rapport à l'attente du SRA ;
- 10 % par rapport à la gestion de l'équipe par l'AST, c'est-à-dire la conséquence potentielle du retard sur le management interne (à confirmer) ;
- 5 % par rapport à la disponibilité du RO ;
- 5 % par rapport à une menace d'interdiction du RO par le SRA.

Tous les rapports en retard ont été passés en revue selon ces critères pondérés pour leur attribuer, si nécessaire, des moyens supplémentaires par ordre de priorité. En revanche, lorsque le RO ou le spécialiste sont en NAF ou en sous-activité, aucun moyen en jours ne leur est alloué.

Ces dossiers sont suivis de très près par Pierre Vallat. De plus, depuis le premier trimestre de l'année, Nathan Schlanger est venu en appui en provenance du siège pour identifier la nature des difficultés avec les RO concernés et les aider à la réalisation des rapports. Il est à noter qu'il sera présent à mi-temps, mais que son poste n'est pas comptabilisé dans les moyens de l'interrégion.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** s'étonne du fait que les RO en sous-activité ou en NAF ne bénéficient pas de jours supplémentaires pour les aider à rattraper les retards.

**Luc LEVI ALVARES** estime qu'un RO qui se trouve en NAF doit rattraper son retard plutôt que de se « tourner les pouces » ou de partir en vacances, comme le font certains.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** objecte que de tels cas sont rares. Dans la majeure partie des cas, les RO ont pris du retard à cause d'une surcharge de travail.

**Luc LEVI ALVARES** répond que les RO qui ne disposent pas de jours NAF se verront accorder des moyens supplémentaires si c'est possible. Au mois de juin, 160 jours-hommes supplémentaires avaient été attribués sur le budget de 5 %. Potentiellement, il reste environ 692 jours de réserve à distribuer.

**Thomas MAZIERE (CNT)** attire l'attention sur le fait qu'un rapport ne peut pas toujours être rédigé de manière fragmentée en utilisant les jours NAF qui se présentent. Dans certains cas, il est nécessaire d'y consacrer 30 ou 60 jours d'affilée.

**Gaëlle ROBERT (SNAC FSU)** souhaite savoir comment sont traités les rapports en retard des RO qui ont quitté l'Inrap.

**Luc LEVI ALVARES** explique que l'Inrap essaie alors d'impliquer les SRA, voire de prendre contact avec le nouvel employeur pour que celui-ci dégage de la disponibilité pour permettre au RO de se mettre à jour. En dernier recours, l'Inrap rédige le rapport en se passant de l'autorisation scientifique. A ce titre, **Luc LEVI ALVARES** indique qu'au mois d'octobre, il convoquera 10 RO dont les retards sont les plus problématiques : l'objectif n'est pas de les sanctionner, il s'agit d'identifier, avec les RO concernés, les solutions pour améliorer la situation, mais aussi de faire savoir à tous que la Direction a décidé de s'emparer de ce problème.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** insiste sur le fait que la plupart des RO ne font pas preuve de désinvolture, ajoutant que nombre d'entre eux souffrent de ces retards.

**Luc LEVI ALVARES** précise que sa première ambition est de sensibiliser tous les RO sur le fait que la Direction a débloqué des moyens humains et matériels qui permettent de résoudre ces problèmes. L'objectif est également de leur rappeler que les règles sont applicables à tous, sans discrimination. Enfin, il est indéniable que certains considèrent encore que les retards ne sont pas graves puisqu'il s'agit d'une habitude ancrée dans les mœurs depuis longtemps. **Luc LEVI ALVARES** souligne qu'en plus des impacts sur la crédibilité et des problèmes scientifiques, certains RO risquent de se faire interdire par le SRA.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle qu'autrefois, les RO étaient incités à enchaîner les fouilles, quitte à reporter la rédaction des rapports, jugés moins prioritaires.

**Luc LEVI ALVARES** reconnaît que c'était le cas jusqu'en 2012, c'est-à-dire lorsque le niveau d'activité en fouilles était très élevé. Aujourd'hui, la situation a changé. Si l'activité de 2013 est aussi basse que les prévisions le laissent craindre, cela devrait au moins permettre de rédiger les rapports.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** objecte que les RO inoccupés sont envoyés sur des opérations en sous-effectifs ou en grand déplacement. Ils n'ont donc pas forcément plus de temps libre pour traiter les rapports. Pour un certain nombre de RO, le temps post-fouilles est insuffisant pour retraiter et synthétiser sérieusement la masse de données qui a été dégagée.

**Luc LEVI ALVARES** tient à souligner qu'il ne stigmatise personne, mais qu'il cherche plutôt à comprendre les causes de ces retards. Pour chaque grande catégorie de problème, il convient d'apporter des solutions concrètes en fonction des moyens disponibles. Pour ce faire, des règles claires d'attribution de moyens supplémentaires ont été définies.

**Gaëlle ROBERT (SNAC FSU)** estime qu'au-delà des problèmes d'organisation individuelle, il y a également une tendance plus lourde. Par exemple, à Tours, des spécialistes qui géraient parfaitement bien leurs études jusqu'à présent, se trouvent de plus en plus souvent débordés par les délais et la charge de travail, au prix de leur état de santé physique et mental.

**Luc LEVI ALVARES** estime qu'il s'agit d'un problème d'arbitrage et de pilotage, qui relève de la DIR et de l'AST. Il invite les spécialistes à faire remonter ces difficultés à leur AST et à la planification.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** s'étonne du fait que les délais de remise des rapports en région Centre soient désormais d'un an, alors que la loi prévoit un délai de deux ans.

**Luc LEVI ALVARES** précise que le délai imposé par le SRA se situe entre 15 et 18 mois. Force est de constater que, grâce à cette pression, la région Centre possède aujourd'hui le meilleur taux de rapports rendus.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** avertit que ces délais sont respectés au prix de nombreuses études qui ne peuvent pas être lancées.

**Luc LEVI ALVARES** signale que ces problèmes de délais sont régulièrement évoqués lors des réunions mensuelles avec les SRA. Toutefois, cette pression ne semble pas néfaste puisque la qualité scientifique des rapports de la région Centre n'est pas moins bonne que celle des rapports d'Ile-de-France.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** n'en disconvient pas, mais elle souligne que certaines recherches ne peuvent pas être effectuées ou se font de manière moins approfondie. Souvent, les arbitrages ne sont pas faits selon des critères scientifiques mais en fonction des délais imposés.

**Gaëlle ROBERT (SNAC FSU)** ajoute qu'en région Centre, les céramologues sont énormément sollicités pour les diagnostics, ce qui les oblige souvent à interrompre leurs études. Ils font preuve d'une grande réactivité, mais cela finit par rogner sur le temps disponible pour leurs missions principales.

**Thomas MAZIERE (CNT)** confirme que ces contraintes aboutissent à une grande frustration.

Luc LEVI ALVARES ne conteste pas la nécessité d'apporter des ajustements. Cependant, il ne constate pas de critique systématique ni générale sur la qualité du travail des archéologues de la région Centre ni de la région Ile-de-France. Preuve en est qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre d'avis négatifs de la CIRA sur les rapports de l'Inrap cette année.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) rapporte qu'elle a pourtant lu des avis CIRA pointant une baisse de la qualité des rapports ainsi qu'un manque de moyens.

Luc LEVI ALVARES objecte que, même si des membres de la CIRA ont attiré l'attention sur certains cas particuliers, aucun n'a fait l'objet d'une délibération officielle. La DST se montre d'ailleurs particulièrement vigilante sur ces rumeurs.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) rapporte le cas d'une collègue DAO/PAO de la région Centre qui a travaillé pendant plusieurs semaines jusque tard chaque soir pour rendre son rapport à la date convenue, sans consommer tous les jours à sa disposition.

Gaëlle ROBERT (SNAC FSU) confirme que les personnes indispensables comme les céramologues ou des DAOistes-PAOistes se trouvent rapidement débordés, obligés d'empiéter sur leur temps personnel, voire de déplacer leurs vacances.

## X. Plan de charge

Luc LEVI ALVARES présente le plan de charge.

- Diagnostics : le budget comporte 11 900 jours-hommes en conventions signées et en diagnostics programmés, pour un total de 46 000 jours-hommes dans le portefeuille. En outre, certaines opérations faisant partie des 24 800 jours en prescrit 2 ont été différées, en grande partie à 2014. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter puisque le plan de charge pour l'année prochaine est assuré. Il reste à demander les moyens supplémentaires correspondants.
- Fouilles : au contraire des diagnostics, l'Inrap n'est pas décisionnaire pour la date de début des fouilles. Le plan de charge est de 10 900 jours-hommes de conventions signées en activités et d'environ 19 000 jours-hommes de conventions signées mais pas encore programmées. Malheureusement les aménageurs lancent ces opérations lorsqu'ils disposent des budgets, c'est-à-dire au début de l'année. Par conséquent, il est préférable de ne pas tenir compte pour l'instant des 106 994 jours-hommes non programmés.

Finalement, la tendance réaliste de la dotation est d'environ 14 000 jours-hommes en diagnostics et environ 26 500 jours-hommes en fouilles. Le plan de charge des fouilles est assez décevant, essentiellement en région Centre.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) suppose que la LGV a eu un impact significatif puisqu'elle a mobilisé des ressources qui n'ont pas été disponibles pour d'autres opérations.

**Luc LEVI ALVARES** confirme que le dossier de la LGV a été défini comme prioritaire par le Président. Par conséquent, les AST ont reçu pour consigne de ne pas accepter trop de nouvelles opérations et de différer les diagnostics si nécessaire. Toutefois, l'interrégion a tout de même été en mesure de répondre à tous les appels d'offres. Depuis la fin du mois de juin, la phase terrain de la LGV étant terminée, l'ordre de priorité a changé : désormais, les diagnostics sont privilégiés aux post-fouilles de la LGV (sauf si derniers s'inscrivent dans le cadre du 75/25).

En conclusion, **Luc LEVI ALVARES** annonce que le ratio de jours-hommes/hectares en matière de diagnostics s'est fortement dégradé, passant de 11 à 12 jours, alors qu'en parallèle, la notification est passée de 8,5 à 8, soit une diminution de 0,5. L'interrégion n'a d'ailleurs pas manqué de souligner que cette baisse de la notification est trop importante, notamment parce que la nature des diagnostics est en train de changer. Pour étayer cette affirmation, **Luc LEVI ALVARES** indique qu'il a demandé un bilan des types de diagnostics qui ont été effectués au cours des trois dernières années. Les résultats seront analysés au mois de septembre.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** rappelle que certains diagnostics, pour des raisons budgétaires, démarrent avec un ratio de seulement 4,5 jours-hommes par hectare. Par conséquent, les agents ne sont pas prêts à s'entendre dire que les moyens doivent encore être diminués.

**Luc LEVI ALVARES** le concède. Il espère précisément que l'analyse montrera un changement de la nature des diagnostics, ce qui permettra de justifier le dépassement des ratios notifiés. En outre, en matière de mécanisation, la situation est encore plus problématique puisque le budget annuel a été consommé en l'espace de 15 jours. En effet, dès le départ, les moyens étaient inférieurs aux besoins : sur les 164 euros par hectare demandés, seulement 145 euros ont été alloués. Sans une rallonge budgétaire d'environ 300 000 euros, l'interrégion ne pourra pas lancer tous les diagnostics qu'elle a prévus avant la fin de l'année. Il existe donc une réelle tension sur les ressources allouées aux diagnostics. Il est clair qu'avec 4,5 jours-hommes par hectare, il est difficile de fournir des efforts supplémentaires.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** ne comprend pas comment les ressources pourraient encore diminuer étant donnée la pression actuelle sur les agents.

**Luc LEVI ALVARES** ne pense pas que cette pression soit répartie de manière égale d'un centre à l'autre.

**Gaëlle BRULEY (CGT Culture)** suppose que les jours d'intempéries ont peut-être aussi un impact négatif sur les ratios d'utilisation des ressources.

**Luc LEVI ALVARES** ne pense pas que l'impact des intempéries soit significatif. Le dérapage du prix semble essentiellement s'expliquer par le fait que l'Île-de-France, traditionnellement, ne remblayait pas ses diagnostics. Or, depuis plus d'un an, les aménageurs demandent presque systématiquement le remblaiement, ce qui a augmenté le coût du terrassement

**Thomas MAZIERE (CNT)** signale également qu'à Evry, les équipes avaient demandé des engins mécaniques plus puissants pour effectuer des sondages profonds. Malheureusement, ils n'ont pas eu les machines adéquates qui leur auraient permis de gagner du temps et d'améliorer le rendement. Cela explique sans doute en partie l'accroissement du nombre de jours-hommes.

## **XI. Point sur les UDS**

**Luc LEVI ALVARES** explique que deux bilans ont été réalisés, l'un au niveau national, et l'autre pour le centre de Tours, le seul à avoir participé à l'expérimentation.

### **➤ Bilan national**

L'un des buts de l'UDS était d'améliorer la planification de l'activité de la chaîne graphique. Malgré les outils qui ont été mis en place et les efforts consentis, la planification n'est pas encore satisfaisante, et ce pour plusieurs raisons : d'une part, les outils sont assez complexes ; d'autre part, la coordination des activités n'est pas simple à effectuer dans la mesure où il faut beaucoup de réactivité pour répondre à la commande des RO et des spécialistes. Pour autant, la création des UDS a permis d'améliorer la situation pour ceux qui ont réussi à mettre en place une dynamique de dialogue et de concertation au sein de leurs équipes.

Les UDS devaient également permettre de rationaliser l'organisation des données pour être sûr de ne pas les perdre et qu'elles soient accessibles à tous ceux qui en ont besoin. Le bilan est plutôt satisfaisant, même s'il existe un certain nombre de limites. Par exemple, il semble que les RO de certaines régions aient tendance à faire de la rétention d'information, hésitant à mettre des données sur le NAS car ils n'ont pas confiance en l'utilisation qui pourrait en être faite tant que leur rapport n'est pas terminé. Globalement, les équipes ont malgré tout compris l'importance de l'organisation des données, bien qu'une harmonisation des formats soit encore nécessaire.

Enfin, les UDS devaient également permettre une structuration homogène des bases de données. Finalement, ce n'est hélas pas le cas.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rapporte que la DST s'est opposée à cette homogénéisation.

**Luc LEVI ALVARES** ne le pense pas, ajoutant que c'est justement la DST qui a voulu lancer ce chantier. Cependant, il semble que les archéologues n'ont pas les mêmes approches et que chaque opération justifie une structuration de données un peu différente en fonction de la problématique scientifique du projet.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** estime que la DST ne semble pas avoir la volonté de faire du SIG à grande échelle.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** ajoute que les agents qui avaient la volonté de créer un système d'information global n'ont jamais été suivis ni soutenus. Par conséquent, ils perçoivent assez mal le fait que la DST leur demande aujourd'hui d'homogénéiser leurs systèmes d'information et les bases de données.

**Luc LEVI ALVARES** souligne que le problème de l'harmonisation des bases de données se pose aussi bien avec un SIG intra-site qu'avec un SIG territorial à grande échelle. La problématique était de savoir si chacun pouvait structurer ses données à sa manière ou s'il était préférable de trouver des bases communes. L'UDS devait contribuer à cette réflexion, voire permettre de finaliser une proposition. Anne Moreau ne rejette pas l'idée d'un SIG territorial, elle souhaite avant tout développer l'approche intra-site, car c'est là que se trouvent les enjeux scientifiques et techniques les plus importants. En revanche, la mise en place d'une carte archéologique est la mission du SRA. De son côté, le SIG territorial présente l'intérêt de conserver de la mémoire et de faire des comparaisons à grande échelle.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** signale qu'un SIG territorial serait également très utile pour préparer les opérations, notamment au niveau administratif. Pour rédiger les rapports, les archéologues ont besoin d'une base d'informations minimales.

#### ➤ Bilan du centre de Tours

**Luc LEVI ALVARES** indique que l'expérimentation de Tours a mis à jour plusieurs aspects positifs.

- La mise en place d'un responsable d'UDS a permis de gérer l'introduction de nouvelles techniques, notamment les tablettes.
- L'existence d'une structure et d'un référent clairement identifié a entraîné une montée en compétences générale des agents et des RO impliqués dans la chaîne graphique.
- L'UDS a aussi permis de faire avancer le débat sur la structuration des bases de données.
- Enfin, les relations entre les utilisateurs de la chaîne graphique et le responsable de l'UDS ont amélioré la gestion du parc informatique.

Le seul échec relatif de l'expérimentation est que la mise en place d'une organisation et d'un responsable UDS n'a pas entraîné d'amélioration significative de l'organisation de la chaîne graphique, notamment dans la planification de l'activité. Globalement, le temps imparti au responsable était insuffisant pour qu'il puisse réellement s'investir dans des tâches organisationnelles.

En conclusion, **Luc LEVI ALVARES** constate qu'il existe un besoin de planification de cette activité, non pas dans un cadre hiérarchique, mais sous la forme d'une démarche projet. C'est le délégué scientifique lui-même qui doit organiser cela au niveau de l'Ile-de-France pour mettre fin à un certain nombre de dysfonctionnements. Néanmoins, cette solution ne vaut que temporairement, c'est-à-dire pendant la période d'arbitrage des allocations de moyens, notamment sur les rapports en retard. A terme, il faudra trouver un autre système.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** attire l'attention sur le fait que le problème n'est pas d'avoir un référent technique UDS qui connaisse bien la DAO : en réalité, les RO ont besoin que l'AST définisse quelles opérations sont prioritaires, car il est le seul qui puisse apporter ses connaissances pour hiérarchiser les projets.



**Luc LEVI ALVARES** objecte que l'AST n'est pas compétent pour évaluer la charge de travail de tel ou tel rapport.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** signale que les cellules DAO/PAO le font très bien naturellement depuis des années à Tours et à Orléans. Des responsables compétents, spécialisés et précieux ont été introduits dans les plateaux techniques, qui savent très bien se répartir la charge de travail. Ce n'est pas à une personne extérieure de venir leur dire combien de temps ils doivent mettre pour infographier un rapport. En revanche, il faut absolument que l'AST joue son rôle en définissant les priorités.

**Thomas MAZIERE (CNT)** ajoute que l'UDS se déroulait très bien à Dijon. Ce n'est qu'au moment où un responsable a été nommé que la situation a commencé à se détériorer. Il redoute la généralisation d'un système « à l'américaine », avec des strates de chefs qui surveillent tout, ce qui aboutit finalement à une déresponsabilisation générale. En l'état actuel des choses, les agents savent qu'ils ont une mission et ils s'investissent pour qu'elle se déroule bien.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** poursuit en soulignant qu'un responsable supplémentaire devra de toute façon aller voir l'AST pour lui demander quelles sont les priorités compte tenu des plannings, des congés, des RO, etc.

**Luc LEVI ALVARES** rappelle que les AST ont déjà une multitude d'informations à gérer. Ils ont besoin que quelqu'un leur « prémâche » le travail et mette en forme l'information pour leur permettre d'exercer pleinement leur mission.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** considère qu'il n'y a pas besoin de planning puisqu'une réunion de planification a lieu tous les deux mois pour répartir les tâches selon les disponibilités. Ce qui est indispensable, c'est qu'une personne – en l'occurrence l'AST – se charge de l'arbitrage.

**Luc LEVI ALVARES** prend note de ces remarques, tout en attirant l'attention sur le fait que l'AST aurait une charge de travail supplémentaire s'il devait assurer également la mise en cohérence et la coordination de la planification.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** invite la Direction à régler les problèmes là où ils existent plutôt que de créer un échelon hiérarchique supplémentaire.

**Luc LEVI ALVARES** répond que les AST considèrent unanimement que, compte tenu de leur charge de travail, ils ne peuvent pas assurer la coordination d'une cellule DAO/PAO.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** estime qu'il n'existe pas de problème en Ile-de-France puisque tous les agents travaillent en réseau.

**Luc LEVI ALVARES** objecte que l'organisation n'était pas optimisée, ce qui a obligé le délégué scientifique à prendre la situation en main, notamment pour gérer les rapports en retard.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** maintient qu'il n'y a pas besoin d'un responsable supplémentaire pour remplir un tableau.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande à la Direction d'accorder plus d'attention à ceux qui essaient d'utiliser de nouveaux outils. Par exemple, il serait intéressant d'expérimenter les drones en Ile-de-France car ils seraient très utiles aux topographes et aux archéologues.

**Luc LEVI ALVARES** se déclare favorable aux expérimentations, estimant qu'elles représentent l'expression de l'intelligence des agents. Pour l'instant, la DST est totalement opposée à l'utilisation des drones. **Luc LEVI ALVARES** juge préférable d'affiner d'abord l'analyse, notamment sur les coûts, avant de présenter une proposition précise à la DST.

## **XII. Divers**

**Thomas MAZIERE (CNT)** indique que certains agents n'ont toujours pas eu de retour de d'ISAST par rapport au SGA.

**Luc LEVI ALVARES** répond que ce sujet a été évoqué en CHSCT. Le plan national est en cours d'élaboration. Au niveau local, un certain nombre de mesures a déjà été mis en œuvre, notamment des réunions mensuelles avec les utilisateurs du SGA – animées par M. Martin –, pour leur permettre d'exprimer les difficultés qu'ils rencontrent. Dès que le plan national aura été finalisé, il sera décliné localement après avoir été présenté en CHSCT. Si ce plan a des conséquences organisationnelles significatives, elles seront discutées en CT.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souhaite avoir l'avis de la Direction sur l'utilité réelle du SGA.

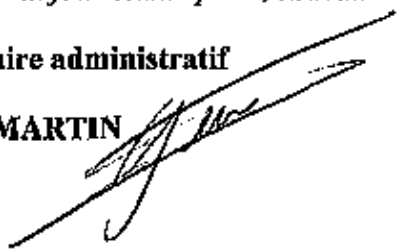
**Luc LEVI ALVARES** estime qu'un système de gestion d'activité est indispensable. Toutefois, il est vrai que le produit mis à la disposition de l'Inrap répond de manière très imparfaite aux besoins de gestion de l'activité. Pour autant, l'expertise d'ISAST, bien qu'elle ait identifié d'importants dysfonctionnements, propose également des pistes d'amélioration intéressantes. Il faut maintenant attendre le plan national et sa déclinaison au niveau local pour faire de ce produit un outil plus efficace.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** rappelle que les organisations syndicales nationales, dont la SNAC FSU, estiment au contraire que les conclusions de l'ISAST montrent clairement que l'outil ne sera jamais en mesure de répondre aux besoins.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25.*

**Secrétaire administratif**

**Gilles MARTIN**  
FSU)



**Secrétaire adjoint**

**Gaëlle ROBERT (SNAC**



**Président**

**Luc LEVI ALVARES**

